

SOMMAIRE

	Pages
CHAPITRE 1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	2
CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES INSCRITS	5
CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	14
CHAPITRE 4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR	22
CHAPITRE 5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	39
CHAPITRE 6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION	62
CHAPITRE 7 ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	64

Pour la présentation de ces données financières, PACTE NOVATION a opté pour le Franc français avec indication des principaux chiffres clés en euro.

CHAPITRE 1

RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ.

Monsieur Christian TORA, Président Directeur Général

PACTE NOVATION

2, rue du Docteur Lombard
92 441 Issy-les-Moulineaux Cedex

Téléphone : 01.45.29.06.06

Télécopie : 01.45.29.25.00

Web : <http://www.pactenovation.fr>

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ.

«A ma connaissance, les données du présent prospectus simplifié sont conformes à la réalité. Il comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Fait à Paris, le 24 octobre 2000



Christian TORA
Président du Conseil d'Administration

1.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES.

Commissaire aux comptes titulaire :

Nom : Eric BEURIER

Adresse : ZA des Radars - 13, rue Jean-Jacques Rousseau - 91 353 - GRIGNY Cedex

Nommé par l'Assemblée Générale du 2 juillet 1997

Expiration du mandat pour l'exercice clos le 31 mars 2002.

Commissaire aux comptes suppléant

Nom : Cabinet DUHAMEL-KAHN & Associés SA

Adresse : Tour Onyx 10 rue Vandrezanne, 75 013 Paris

Nommé par l'Assemblée Générale du 2 juillet 1997

Expiration du mandat pour l'exercice clos le 31 mars 2002.

1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ.

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société PACTE NOVATION, j'ai procédé aux vérifications des informations de nature financière et comptable données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'inscription de PACTE NOVATION au Marché Libre de la Bourse de Paris.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Président de la société. Il m'appartient d'émettre un avis sur les informations de nature financière et comptable contenues dans ce document.

Informations financières et comptables historiques.

Les comptes annuels pour les exercices clos le 31 mars 1998, le 31 mars 1999 et le 31 mars 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par mes soins selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Mes audits sur les comptes annuels au 31 mars 1998, 31 mars 1999 et 31 mars 2000, m'ont conduit à exprimer des opinions sans réserve ni observation.

Mes diligences ont consisté à vérifier la correcte retranscription, dans le présent prospectus, de ces comptes annuels, ainsi que la concordance, avec ces comptes, des informations comptables et financières qui en sont issues.

Sur la base de ces vérifications, je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations financières et comptables historiques.

Informations financières et comptables prévisionnelles

Les comptes prévisionnels présentés dans ce prospectus, couvrant les périodes du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2003, établis sous la responsabilité du Président de la société, ont fait l'objet de ma part, d'un examen, conformément aux normes de la profession, à l'exception des hypothèses sur lesquelles, en raison du contexte particulier exposé dans mon rapport inséré au présent prospectus, je ne suis pas en mesure de me prononcer.

Ma conclusion ne comporte pas d'observation sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes annuels au 31 mars 2000.

Autres informations de nature financière et comptable

Mes diligences sur les autres informations de nature financière et comptable présentées dans ce prospectus ont consisté à vérifier leur concordance avec les comptes annuels.

Sur la base de ces vérifications, je n'ai pas d'observation à formuler sur ces autres informations de nature financière et comptable.

Grigny, le 24 octobre 2000.



Eric BEURIER

Commissaire aux comptes.

1.5. ATTESTATION DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, Entreprise d'Investissement et Membre du Marché exerce les fonctions d'intermédiaire pour la Société PACTE NOVATION dans le cadre de l'inscription de ses titres à la cote du Marché Libre de la Bourse de Paris.

En cette qualité, considérant que les documents qui nous ont été présentés étaient exacts et complets, et que les déclarations qui nous ont été faites étaient sincères, nous avons effectué les travaux suivants:

1. Nous avons examiné les documents qui ont été remis à la Commission des Opérations de Bourse

- Statuts de la Société, rapports de gestion et comptes, procès verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration des trois derniers exercices;
- Contrats, engagements et conclusions des litiges dont la société a estimé qu'ils pouvaient avoir une incidence significative sur son avenir.

2. Nous avons participé à des réunions avec les commissaires aux comptes, l'expert comptable, le conseil juridique de la Société et les dirigeants de la société.

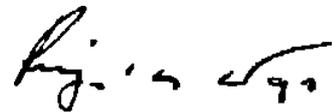
Ces réunions ont notamment visé :

- les modifications statutaires préalables à l'inscription en bourse ;
- les informations financières et comptables prévisionnelles, dont nous avons examiné les hypothèses qui ont servi de base à leur établissement, ainsi que le détail des produits et charges.

Sur ce fondement, le présent prospectus ne comporte pas de contradiction ni d'information sur des points significatifs que nous estimerions trompeuses par rapport aux éléments dont nous avons connaissance et que nous avons demandés.

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE a réalisé une étude financière sur la société PACTE NOVATION à l'occasion de son inscription sur le Marché Libre de la Bourse de Paris et s'engage à une mise à jour régulière lors des publications de la Société.

Fait à Paris, le 24 octobre 2000



EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
Rémy THANNBERGER
Président du Directoire

CHAPITRE 2

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES INSCRITS

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'INSCRIPTION DES VALEURS MOBILIÈRES AU MARCHÉ LIBRE

2.1.1. Nature

Actions ordinaires toutes de même catégorie.

Nombre

512 000 actions

Les actions inscrites représenteront la totalité du capital et des droits de vote.

Valeur nominale

1 €

Forme

Nominative.

Date de jouissance

1^{er} avril 2000

2.1.2. Date d'inscription

03 novembre 2000

2.1.3. Libellé à la cote du Marché Libre

PACTE NOVATION

Code SICOVAM : 7799

2.1.4. Titres mis à la disposition du public

20 480 actions, soit 4% du capital et 3,6% des droits de vote seront mis à la disposition du public selon la procédure de l'Offre à Prix Minimal.

Les 20 480 actions proposées au public sont cédées par les actionnaires actuels :

- pour 10 240 par Monsieur C. TORA ;
- pour 10 240 par Monsieur B. GAUDINAT.

En fonction de la demande, le nombre total de titres pourra être porté à 25 600, soit 5 120 titres supplémentaires qui seront proposés par :

- pour 2 560 par Monsieur Christian TORA
- pour 2 560 par Monsieur Bruno GAUDINAT.

Une note de la SBF-Bourse de Paris précisera les modalités de la réalisation de l'Offre à Prix Minimal.

2.2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'OPÉRATION

Pour la réalisation d'une offre à prix minimal, ParisBourse SA centralise les offres d'achats que lui transmettent les membres du marché. Elle n'accepte que les offres à cours limité et a la faculté d'éliminer du marché d'inscription les ordres assortis de limites qui lui paraissent excéder anormalement le prix d'offre minimal.

ParisBourse SA peut diviser en plusieurs lots les titres mis à la disposition du marché et apporter chaque lot à la satisfaction des demandes retenues, classées par limite et, le cas échéant, préalablement réduites.

Le cours coté de l'inscription correspond à la limite du dernier ordre suivi.

Ce cours est unique.

Selon la note d'organisation en date de novembre 1999 de ParisBourse SA, les ordres seront reçus du 25 octobre jusqu'au 3 novembre (10h00). L'OPM durera du jour de l'obtention du visa au jour de première cotation.

Un avis de ParisBourse SA précisera les modalités de la réalisation de l'offre à prix minimal.

2.2.2. Cadre de l'opération

Éléments d'appréciation du prix d'offre minimal

Le prix de cession de 13 euros soit 85,27 francs par action peut être comparé aux chiffres suivants:

En Francs

Sur une base de 512 000 actions	31/03/00	31/03/01 (p)	31/03/02 (p)	31/03/03 (p)
Chiffre d'Affaires en KF	26 973	40 200	60 000	90 000
Chiffre d'affaires par action en F	52,7	78,5	117,2	175,8
Prix d'offre/ Chiffre d'affaires par action	1,6	1,1	0,7	0,5
Bénéfice Net en en KF	1 379	2 720	5 190	8 830
Bénéfice net par action en F	2,7	5,3	10,1	17,2
PER	31,7	16,1	8,4	4,9

En Euros

Sur une base de 512 000 actions	31/03/00	31/03/01 (p)	31/03/02 (p)	31/03/03 (p)
Chiffre d'Affaires en KEuros	4 112	6 128	9 147	13 720
Chiffre d'affaires par action en euros	8,0	12,0	17,9	26,8
Prix d'offre/ Chiffre d'affaires par action	1,6	1,1	0,7	0,5
Bénéfice Net en Keuros	210	415	791	1 346
Bénéfice net par action en Euros	0,4	0,8	1,5	2,6
PER	31,7	16,1	8,4	4,9

En Francs

Sur 512 000 actions	31/03/00	31/03/01 (p)	31/03/02 (p)	31/03/03 (p)
Actif net en KF	6 270	8 990	13 500	21 030
Actif net par action en F	12,2	17,6	26,4	41,1
Prix d'offre/Actif net par action	6,9	4,9	3,2	2,1
Bénéfice net par action	2,7	5,3	10,1	17,2
Prix d'offre/ bénéfice net par action PER	31,7	16,1	8,4	4,9
CAF en KF	1 892	3 240	5 950	9 630
CAF par action	3,7	6,3	11,6	18,8
Prix d'offre/ CAF par action	23,0	13,5	7,4	4,5
Dividende global en KF	-	680	1 300	2 208
Dividende global par action en F	-	1,3	2,5	4,3
Rendement brut par action	-	1,5 %	3,0 %	5,0 %

Sur 512 000 actions	31/03/00	31/03/01 (p)	31/03/02 (p)	31/03/03 (p)
Actif net en KEuros	956	1 371	2 058	3 206
Actif net par action en euros	1,9	2,7	4,0	6,3
Prix d'offre/Actif net par action	6,7	4,9	3,2	2,0
Bénéfice net par action en euros	2,7	5,3	10,1	17,2
Prix d'offre/ bénéfice net par action PER	31,7	16,1	8,4	4,9
CAF en Keuros	288	494	907	1 468
CAF par action en euros	0,6	1,0	1,8	2,9
Prix d'offre/ CAF par action	21,7	13,0	7,2	4,5
Dividende global en Keuros	-	104	198	337
Dividende global par action en euros	-	0,2	0,4	0,7
Rendement brut par action	-	1,5 %	3,0 %	5,0 %

Les références sectorielles de sociétés informatiques cotées sur le Marché Libre de la Bourse de Paris et leurs prévisions de PER (source EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES)

	CA du dernier exercice (31/12/99) en MF	Cours en euros le 16/10/00	BNPA 1999 en euro	BNPA 2000 (p) en euro	BNPA 2001 (p) en euro	BNPA 2002 (p)	PER 1999	PER 2000 (p)	PER 2001 (p)	PER 2002 (p)
Damaris*	5,04	7,62	0,20	0,34	0,92	1,91	38,1	22,4	8,3	4,0
IT Software	18,82	15,2	0,10	0,72	1,32	1,94	152,0	21,1	11,5	7,8
ARI	71,12	16	0,79	1,01	1,44	1,89	20,2	15,8	11,1	8,5
Rexan	19,62	6,5	0,13	0,60	0,96	1,49	50,0	10,8	6,8	4,4
Informatis TS	13,80	35,3	0,74	2,10	4,79	7,87	47,7	16,8	7,4	4,5
Imagine	16,45	35,0	0,65	0,80	1,27	2,43	53,8	43,7	27,6	14,4
Consort NT	84,00	13	0,61	0,56	0,85	1,27	21,3	23,2	15,3	10,2

* Prix d'offre 7,62 €

Note : les sociétés citées dans le paragraphe de la concurrence (point 4.4) : Cohésion Informatique, Softeam, Eurodécision, Ackia ou Génigraph ne sont pas cotées. Pour comparer Pacte Novation, il a été utilisé des sociétés plus généralistes, de la taille de Pacte Novation et apparemment au secteur de l'ingénierie informatique.

Service des titres et service financier

Crédit Agricole

Etablissement introducteur

Europe Finance et Industrie
 Entreprise d'investissement et Membre du marché
 37 avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris

Charges relatives à l'inscription

Les frais légaux et administratifs et la rémunération des intermédiaires financiers relatifs à l'inscription des titres de la société représentant les charges relatives à l'inscription au Marché Libre d'un montant total de 1,3 MF seront enregistrés en charges et amortis sur 3 ans.

2.3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ADMISES

2.3.1. Droits et obligations attachés aux actions

2.3.1.1. Droits et obligations attachés aux actions (article 14 des statuts).

1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées

Générales, dans les conditions légales fixées par la Loi et les statuts. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et 'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée Générale et aux présents statuts. La cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement qua la part dans les fonds de réserve, sauf dispositions contraires notifiés à la Société.

Les héritiers, créanciers, ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la Société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention d'actions requis.

2.3.1.2. Droit de vote double (article 29 des statuts)

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

2.3.2. Négociabilité des actions

Toutes les actions sont librement négociables et aucune clause dans les statuts ne prévoit de restriction à cette négociabilité.

Elles ne sont actuellement cotées sur aucune place financière.

2.3.3. Mode d'inscription en compte

Après inscription en Bourse, les actions seront inscrites, au gré des propriétaires :

- en compte nominatif pur,
- en compte nominatif administré.

Les actions sont admises aux opérations de la SICOVAM.

2.3.4. Régime fiscal des actions

Il convient d'appeler l'attention des investisseurs sur les dispositions de la loi de finances pour 2000 qui prévoient notamment :

- d'unifier le régime d'imposition des plus-values de cession de titres de sociétés de capitaux, réalisées par les particuliers dans le cadre de leur patrimoine privé, qui s'applique désormais lorsque le montant annuel des cessions est supérieur à 50.000 francs (soit 7.622,43 euros) quelle que soit la nature des titres cédés et l'importance de la participation du cédant dans le capital ou les bénéfices sociaux de la société des capitaux ; et

- d'abaisser de 45% à 40% des sommes distribuées le taux de l'avoir fiscal attaché aux dividendes reçus par les personnes morales ne possédant pas la qualité de société mère. Le taux de 40% s'applique aux crédits d'impôt imputés ou restitués à compter du 1^{er} janvier 2000, le crédit d'impôt calculé au taux de 40% est majoré d'un montant égal à 20% du précompte effectivement versé par la société distributrice, autre que celui dû à raison d'un prélèvement sur la réserve des plus-values à long terme ; et
- de porter à 5% du produit brut des participations le taux forfaitaire de la quote-part de frais et charges à réintégrer dans le cadre du régime des sociétés mères et filiales prévue aux articles 145 et 216 du Code Général des Impôts pour les exercices clos à compter du 31 décembre 1999.

Il convient également d'appeler l'attention des investisseurs sur la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000 qui prévoit notamment la création d'une contribution sociale sur les bénéfices des sociétés au taux de 3,3% sur la fraction excédant 5.000.000 de francs (soit 762.243,76 euros) de l'impôt sur les sociétés avant imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôts, qui s'ajoute à l'impôt sur les sociétés dû au taux normal (actuellement fixé à 33^{1/3}%) ou au taux réduit (actuellement fixé à 19%) sur le résultat et la plus-value nette à long terme des exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2000. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50.000.000 francs (soit 7.622.437,6 euros) sont, sous certaines conditions, exonérées de cette contribution.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les informations contenues dans la présente note d'information ne constituent qu'un résumé du régime fiscal éventuellement applicable et qu'ils doivent s'assurer auprès de leur conseil fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leurs cas particulier.

En l'état actuel de la législation française, le régime suivant sera applicable :

2.3.4.1. Résidents fiscaux français

a) Actionnaires personnes physiques détenant des actions dans leur patrimoine privé

(i) Dividendes

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. A ces dividendes est attaché un avoir fiscal égal à la moitié des sommes encaissées. Cet avoir fiscal est également pris en compte pour la détermination du revenu imposable. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, remboursable. Les dividendes bénéficient d'un abattement global et annuel de 16.000 Francs (soit 2.439,18 €) pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition des revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil, et de 8.000 FF (soit 1.219,59 €) pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées, mais soumises à une imposition séparée.

Le montant du dividende (avoir fiscal inclus) est soumis :

- A l'impôt sur le revenu selon le barème progressif (déduction faite de l'abattement de 8.000 ou 16.000 francs indiqué ci-dessus) ;
- A la Contribution Sociale Généralisée dont le taux est de 7,5%, dont 5,1% sont déductibles de l'impôt sur le revenu ;
- Au prélèvement social de 2% ;
- A la Contribution affectée au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) au taux de 0,5% actuellement.

(ii) Plus-values

Conformément aux dispositions des articles 150-0 A et suivants du Code Général des Impôts (ci-après, le «C.G.I.»), les plus-values de cession de titres de sociétés (réalisées par une personne physique qui ne détient et n'a pas détenu au cours des cinq années, directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices sociaux de la société) sont imposables dès le premier franc si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières excède, par foyer fiscal, le seuil actuellement fixé à 50.000 francs (soit

7.622,45 €) à un taux global de 26% soit :

- 16% au titre de l'impôt sur le revenu,
- 7,5% au titre de la Contribution Sociale Généralisée,
- 2% au titre du Prélèvement Social,
- 0,5% au titre de la Contribution affectée au Remboursement de la Dette Sociale.

En application des dispositions de l'article 150-0 D 11° nouveau du C.G.I., les moins-values sont imputables exclusivement sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de la cession ou des cinq années suivantes et à condition que le seuil de 50.000 FF visé ci-dessus soit dépassé l'année de réalisation des dites moins-values, étant précisé que, dans le cadre de la loi de finances pour 2000, sont considérés comme étant de même nature les plus ou moins-values afférentes à l'ensemble des titres soumis au nouveau régime de cession de titre décrit ci-dessus, quelque soit la nature des titres cédés et l'importance de la participation du cédant dans les bénéfices sociaux de la société dont les titres sont cédés.

(iii) Impôt de solidarité sur la Fortune

Les actions détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la Fortune.

(iiii) Droit de succession et de donation

Les actions acquises par des personnes physiques par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation.

(iii) Régime spécial des PEA

Les actions émises par des sociétés françaises peuvent être souscrites dans le cadre d'un plan d'Épargne en actions, institué par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992, qui ouvre droit, sous certaines conditions, à une exonération d'impôt sur le revenu (mais ni à une exonération de la Contribution Sociale Généralisée, ni à une exonération de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) pour les produits et les plus-values des titres y figurant.

b) Opérations réalisées à titre habituel en France par les personnes physiques

En application des dispositions de l'article 92-2 du Code Général des Impôts, les profits retirés d'opérations de bourse réalisées en France à titre habituel sont imposables selon le régime de droit commun des bénéfices non commerciaux et sont notamment soumis à l'impôt sur le revenu et imposés au barème progressif selon ce régime de droit commun. L'imposition selon le régime de l'article 92-2 du C.G.I. est toutefois limitée aux contribuables dont les opérations dépassent la simple gestion de portefeuille.

c) Régime fiscal applicable aux porteurs personnes physiques ayant inscrit les actions à l'actif de leur bilan commercial

Les dividendes sont retranchés des résultats imposables dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, mais le montant ainsi déduit doit être déclaré dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers et soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif dans les conditions indiquées au paragraphe 2.3.4.1-(a)-(i) ci-dessus.

Les cessions de titres de portefeuille relèvent du régime des plus-values ou moins-values à court ou à long terme lorsque les titres cédés peuvent être considérés comme faisant partie de l'actif immobilisé. L'administration admet que peuvent être considérés comme tels les titres détenus depuis plus de deux ans. Il en est de même pour les titres détenus depuis moins de deux ans, à la condition toutefois que le portefeuille comprenne également d'autres titres de même nature acquis depuis plus de deux ans.

d) Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

Les dividendes encaissés par des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice est inférieur à 50.000.000 de francs et, dont le capital, entièrement libéré, est détenu à hauteur de 75% au moins par des personnes physiques ou des sociétés satisfaisant

elles-mêmes aux conditions relatives au chiffre d'affaires et à la détention du capital, majorés de l'avoir fiscal, et les plus-values réalisées sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire à l'impôt sur les sociétés au taux actuel de 33^{1/3}%, auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 10%, soit un taux effectif actuel de 36^{2/3}%.

Les actionnaires personnes morales ne satisfaisant pas les conditions de chiffre d'affaires et de détention du capital mentionné ci-dessus sont en outre soumises à une contribution sociale sur les bénéfices des sociétés au taux de 3,3% sur la fraction excédant 5.000.000 francs de l'impôt sur les sociétés avant imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôts, qui s'ajoute à l'impôt sur les sociétés dû au taux normal (actuellement fixé à 33^{1/3}%) sur le résultat des exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2000.

L'avoir fiscal, actuellement égal à 40% des sommes encaissées, est imputable sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33^{1/3}%. S'il est supérieur au montant de cet impôt, l'excédent ne peut être ni reporté, ni restitué. Le cas échéant, cet avoir fiscal est augmenté d'un montant correspondant à 20% du précompte acquitté par la société distributrice, autre que celui dû à raison d'un prélèvement sur la réserve des plus-values à long terme.

Toutefois :

- Les dividendes encaissés par des personnes morales détenant au moins 10% du capital de la société distributrice ou dont le prix de revient de la participation est au moins égal à 150.000.000 francs (soit 22.867.312 €) peuvent, sur option, être exonérés d'impôt sur les sociétés conformément aux dispositions du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du C.G.I. (sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges forfaitaire fixée à 5% du produit total des participations, crédit d'impôt compris, dans la limite du montant des frais et charges de toute nature exposés par la société mère au cours d'un exercice) ; dans ce cas, l'avoir fiscal est alors égal à la moitié des sommes encaissées et il n'est pas imputable sur l'impôt sur les sociétés. Cependant, l'avoir fiscal peut néanmoins être utilisé pendant un délai de cinq ans sur le précompte dû en cas de redistribution des dividendes aux actionnaires ;
- lorsque les titres cédés ont été comptabilisés dans un compte de titres de participation (ou ont été inscrits dans un sous-compte spécial) et ont été détenus plus de deux ans, les plus-values issues de la cession sont éligibles au taux réduit d'imposition des plus-values à long terme, actuellement égal à 19%, auquel il convient d'ajouter la contribution additionnelle de 10% (soit un taux effectif de 20,9%) et, pour les personnes morales ne satisfaisant pas les conditions de chiffre d'affaires et de détention de capital, la contribution sociale sur les bénéfices des sociétés avant imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôts, qui s'ajoute à l'impôt sur les sociétés dû au taux réduit actuellement fixé à 19%) sur la plus-value nette à long terme des exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2000, sous réserve de satisfaire à l'obligation de dotation de la réserve spéciale des plus-values de même nature de l'exercice ou des dix exercices suivants.

Constituent des titres de participation : les parts ou actions des sociétés revêtant ce caractère sur le plan comptable. Il en va de même des actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice ainsi que, sous certaines conditions, des titres ouvrant droit au régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du C.G.I.

2.3.4.2. Non-résidents

a) Dividendes

En droit interne, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France, à un bénéficiaire effectif dont le domicile fiscal ou le siège est situé hors de France, font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25% et, en vertu des dispositions de droit interne français, n'ouvrent pas droit à l'avoir fiscal.

Toutefois, les actionnaires qui peuvent se prévaloir du bénéfice des dispositions d'une convention internationale destinée à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu conclue avec la France et qui respectent les procédures d'octroi des avantages conventionnels, peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction de tout ou partie de la retenue à la source et, éventuellement, du remboursement de l'avoir fiscal (au taux de 40% ou 50% selon le cas et en tout état de cause sous déduction de la retenue à la source au taux conventionnel), étant précisé que certaines des conventions

conclues avec les pays considérés peuvent prévoir des règles particulières restreignant l'extension du bénéfice de l'avoir fiscal aux personnes morales ou limitant le droit au remboursement de l'avoir fiscal aux seules résidentes personnes physiques.

Les personnes bénéficiant du transfert ou du remboursement de l'avoir fiscal en vertu d'une convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions, pourront ne supporter, lors de la mise en paiement desdits dividendes, que la retenue à la source appliquée au taux réduit prévu par la convention au lieu de la retenue à la source au taux de droit interne (25%) ultérieurement réduite au taux prévu par la convention, à la condition qu'elles justifient, avant la date de mise en paiement des dividendes, de leur résidence hors de France selon les termes de ladite convention et qu'elles remplissent les formulaires requis.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une réduction de la retenue à la source et, le cas échéant, le bénéfice de l'avoir fiscal en vertu d'une des conventions fiscales ainsi conclues avec la France.

b) Plus-values

Sous réserve des dispositions de conventions fiscales applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France, au sens de l'article 4B du C.G.I., ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable en France à l'actif duquel figuraient les titres cédés), ne sont pas imposables en France dans la mesure où le cédant n'a pas détenu directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession.

2.4. PLACE D'INSCRIPTION

Les actions PACTE NOVATION seront inscrites au Marché Libre de la Bourse de Paris.

A ce jour, aucune autre demande de cotation sur un autre marché n'est prévue.

2.5. TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.

2.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Christian TORA, Président Directeur Général

PACTE NOVATION

2, rue du Docteur Lombard
92 130 Issy-les-Moulineaux

Téléphone : 01.45.29.06.06
Télécopie : 01.45.29.25.00

2.7. BUT DE L'INSCRIPTION

Le But de l'inscription au Marché Libre de la société PACTE NOVATION est :

- Accroître la notoriété et l'image de l'entreprise notamment auprès de ses clients;
- Développer son activité commerciale;

- Valoriser la société et l'acclimater au marché boursier ;
- Offrir à terme à la société les moyens de son développement, pour réaliser des opérations de croissance externe (les hypothèses des prévisionnels n'intègrent pas de croissance externe).

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

3.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale	PACTE NOVATION
Date de création	31/03/94: immatriculation de PACTE NOVATION au R.C.S. de Nanterre
Siège social	2, rue du Docteur Lombard
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de prorogation ou de dissolution anticipée (article 5 des statuts). La société expirera donc le 31 mars 2093.
Forme juridique	Société Anonyme (transformation de SARL et SA lors de l'AG du 2.07.1997) de droit français à Conseil d'Administration au capital de 512 000 €
Exercice social	Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1 ^{er} avril et se clôture le 31 mars.
Objet social	(article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

Commercialisation et réalisation de produits et services dans les techniques d'informatique avancée et à caractère novateur

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre de ces activités.
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, de conseil ou de service, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Registre du commerce et des sociétés : RCS NANTERRE B 394 491 252

Affectation et répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale, est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1. Montant du capital social

Le capital social est à ce jour de 512 000 euros divisé en 512 000 actions au nominal de 1 euro chacune, toutes de même catégorie.

3.2.2. Répartition du capital et des droits de vote

Avant inscription

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Christian TORA	204 080	40,0%	204 160	35.1%
Bruno GAUDINAT	204 080	40,0%	204 080	35.1%
Robert TURPIN	31 360	6.1%	62 720	10.8%
Pierre SINODINOS	30 720	6%	30 720	5.3%
Richard AUDAS	16 000	3.1%	32 000	5.5%
Nadine COMBLAT	8 000	1.5%	16 000	2.8%
Laurence DAVID	8 000	1.5%	16 000	2.8%
Antoine AMINIAN	2 560	0.5%	5 120	0.9%
Jean-Marie ROUSSEAU	1 920	0.4%	1 920	0.3%
Patrick DESOT	1 600	0.3%	3 200	0.5%
Pierre BOURLIATOUX	1 600	0.3%	3 200	0.5%
Richard FOREST	1 600	0.3%	1 600	0.3%
David JEMMI	320	ns	640	0.1%
Nathalie GRESSIER	80	ns	80	ns
Marie-Pierre PERNES	80	ns	80	ns
Public	0	0	0	0
TOTAL	510 400	100%	581 520	100%

NB :

- 90,7 % des titres appartiennent à des membres des organes d'administration ou de direction.
- Conformément à l'article 29 des statuts (cf 2.3.1.2.), les titulaires d'actions inscrites depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Après inscription

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Christian TORA	193 840	38,0%	193 920	33,3%
Bruno GAUDINAT	193 840	38,0%	193 840	33,3%
Robert TURPIN	31 360	6.1%	62 720	10.8%
Pierre SINODINOS	30 720	6%	30 720	5.3%
Richard AUDAS	16 000	3.1%	32 000	5.5%
Nadine COMBLAT	8 000	1.5%	16 000	2.8%
Laurence DAVID	8 000	1.5%	16 000	2.8%
Antoine AMINIAN	2 560	0.5%	5 120	0.9%
Jean-Marie ROUSSEAU	1 920	0.4%	1 920	0.3%
Patrick DESOT	1 600	0.3%	3 200	0.5%
Pierre BOURLIATOUX	1 600	0.3%	3 200	0.5%
Richard FOREST	1 600	0.3%	1 600	0.3%
David JEMMI	320	ns	640	0.1%
Nathalie GRESSIER	80	ns	80	ns
Marie-Pierre PERNES	80	ns	80	ns
Public	20 480	4%	20 480	3,6%
TOTAL	512 000	100%	581 520	100%

Date d'acquisition	nombre d'actions	prix d'acquisition en FF	montant en FF	nominal à cette date	acquéreur	cédant	nombre d'actions détenues à cette date	% de capital à cette date	valorisation de la société à cette date	valorisation de la société suite à l'entrée dans le capital	valorisation de la société à l'introduction	% de décote
02/07/97	1	20	20,00	156,25	C.TORA	N. GRESSIER	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/02/98	32	156,25	5 000,00	156,25	A.AMINIAN	FM TIBERGHIEH	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/02/98	4	156,25	625,00	156,25	D.JEMMI	FM TIBERGHIEH	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/02/98	20	156,25	3 125,00	156,25	PDESOT	FM TIBERGHIEH	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/02/98	20	156,25	3 125,00	156,25	PBOURLIATOUX	FM TIBERGHIEH	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
23/11/98	24	156,25	3 750,00	156,25	JM.ROUSSEAU	FM TIBERGHIEH	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
23/11/98	1799	20	35 980,00	156,25	C.TORA	N. GRESSIER	1	0,01 %	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/07/99	200	150	30 000,00	156,25	C.TORA	K.TARTOUR	1 800	28,12 %	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/07/99	200	156,25	31 250,00	156,25	MP.PERNES	K.TARTOUR	1 800	28,12 %	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/03/00	384	156,25	60 000,00	156,25	C.TORA	R.TURPIN	2 000	31,25 %	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/03/00	384	156,25	60 000,00	156,25	MP.PERNES	R.TURPIN	2 000	31,25 %	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
21/03/00	384	156,25	60 000,00	156,25	PSINODINOS	R.TURPIN	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
14/06/00	40	156,25	6 250,00	156,25	C.TORA	C.BOUCHARD	2 384	37,25 %	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
14/06/00	40	156,25	6 250,00	156,25	B.GAUDINAT	C.BOUCHARD	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
14/06/00	20	156,25	3 125,00	156,25	R.FOREST	C.BOUCHARD	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
03/07/00	1	20	20,00	156,25	N. GRESSIER	C.TORA	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
24/07/00	2 383	20	47 660,00	156,25	B.GAUDINAT	MP.PERNES	40	0,62 %	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
22/08/00	256	156,25	40 000,00	156,25	HKABLA	R.TURPIN	0	0	1 000 000	1 000 000	43 660 498	98 %
25/08/00	128	164,06	21 000,00	156,25	C.TORA	HKABLA	2 423	37,86 %	1 000 000	1 002 000	43 660 498	98 %
25/08/00	128	164,06	21 000,00	156,25	B.GAUDINAT	HKABLA	2 423	37,86 %	1 000 000	1 002 000	43 660 498	98 %

3.2.3. Evolution du capital de «PACTE NOVATION» depuis sa création

DATES	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Nominal par part/action	Prime d'émission ou d'apport	Nombre de parts/d'actions créées	Nombre total de parts/d'actions	Capital après opération
31.03.94	Constitution	128 000 FF	100 FF		1 280	1 280	128 000 FF
22.09.95	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts	472 000 FF	468,75 FF		0	1 280	600 000 FF
2.07.97	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts	400 000 FF	781,25 FF		0	1 280	1 000 000 FF
2.07.97	Diminution de la valeur nominale des actions lors de la transformation de SARL en SA		156,25 FF		5 120	6 400	1 000 000 FF
4.10.00	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts	2 358 000 FF	524,69 FF		-	6 400	3 358 000 FF
4.10.00	Conversion du capital en Euros					512 000	512 000 €

3.3. CAPITAL POTENTIEL

3.3.1. Autres titres donnant accès au capital :

Néant

3.3.2. Capital autorisé non émis (8^{ème} résolution de AGE du 11 octobre 2000)

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration à consentir au profit des salariés de la société ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société à émettre à titre d'augmentation de capital de la société, dans la limite d'un montant maximum correspondant à 5% du capital social. Cette résolution ne s'appliquera qu'à condition que la société soit cotée en Bourse.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente assemblée.

Le Conseil d'Administration fixera le prix de souscription ou d'achat des actions offertes le jour où il prendra la décision d'ouverture de ces options. Ce prix sera déterminé en se référant aux éléments suivants :

Le prix ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où les options de souscription ou d'achat seront consenties ni inférieur à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société.

Ce prix ne pourra plus ensuite être modifié, sauf si, pendant la période durant laquelle les options pourront être exercées, la société vient à réaliser une des opérations financières sur titres prévues par la loi ; dans ce cas, le conseil d'administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du prix et du nombre des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de l'opération prévue.

Les options devront être levées dans un délai maximum de cinq ans, à compter du jour où elles seront consenties, étant entendu que les bénéficiaires devront toujours être en fonctions et n'être pas démissionnaires au jour de la levée d'option.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions souscrites,

dans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, constater les augmentations de capital consécutives à l'exercice des options et accomplir toutes les formalités nécessaires.

3.3.3. Capital autorisé non émis (9^{ème} et 10^{ème} résolution de l'AGE 11 octobre 2000)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180 - III de la Loi n°66-537 du 24 Juillet 1966 :

1 - Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ;

2 - Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 488 000 Euros de nominal, montant auquel s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3 - Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la Loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les 3/4 de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

4 - Décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société en application de l'article 339-5 de la Loi du 24 Juillet 1966 pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

5 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

6 - Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

7 - Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la Loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de

libération des actions, ou autres titres émis, et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder 3 mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180 - III de la Loi n°66-537 du 24 juillet 1966 :

1 - Délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ;

2 - Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 488 000 Euros de nominal, montant auquel s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la Loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3 - Décide de supprimer le droit préférentiel des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et aux conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'Administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;

4 - Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins 3/4 de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres souscrits

5 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

6 - Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en Bourse de l'action de la société pendant 10 jours de Bourse consécutifs choisis parmi les 20 jours de Bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

7 - Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son

Président, dans les conditions fixées par la Loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions, ou autres titres émis, et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder 3 mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

3.3.4. Titres non représentatifs du capital :

Néant

3.4. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

Au titre des trois dernières années, il n'a pas été versé de dividende.

La société PACTE NOVATION envisage de distribuer environ 25% de son résultat net au titre de l'exercice 2001.

Les dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans à l'expiration duquel ils sont acquis au profit de l'Etat

3.5. PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant

3.6. NANTISSEMENT

Les actions de la société ne sont pas nanties au profit d'établissements financiers.

3.7. CONSULTATION DES DOCUMENTS

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés au siège social :

PACTE NOVATION

2, rue du Docteur Lombard

92 441 Issy-les-Moulineaux Cedex

CHAPITRE 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR

4.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PACTE NOVATION, Société de Services et d'Ingénierie Informatique, a été créée en Mars 1994, sous forme d'une SARL de capital social d'une valeur de 128 000 FF, à l'initiative de Bruno GAUDINAT et Christian TORA. Dès sa création, les objectifs étaient clairs : se positionner comme un des acteurs incontournables du marché français dans l'ingénierie des technologies avancées de l'informatique.

Aussi, après avoir créé en six ans près de soixante-dix postes d'ingénieurs cadres, avoir engrangé plus de 6 millions de Francs de fonds propres, avoir accumulé un grand nombre de références prestigieuses et ayant acquis la certitude du fort potentiel de développement de ce marché, notamment avec l'avènement d'Internet, la société souhaite désormais faire appel à l'épargne publique afin de poursuivre et d'asseoir son développement tout en s'étendant en France et à l'international.

Les cursus et expériences des deux dirigeants actuels témoignent de ce positionnement :

- **Christian TORA**, 42 ans, Président Directeur Général, D.E.A. d'informatique de l'université Pierre et Marie Curie. Il commence sa carrière dans le domaine de l'Intelligence Artificielle au centre de Recherche des Laboratoires de Marcoussis d'ALCATEL. Il s'engage ensuite dans la carrière du service informatique en évoluant vers le poste de directeur d'agence au sein du pôle scientifique de CGI/IBM. C'est là qu'il connaît son futur associé.
- **Bruno GAUDINAT**, 37 ans, Directeur Général, Ingénieur de l'école Polytechnique, Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Master of Science in Computer science de l'Université de Stanford (CA, USA). Passionné dès l'origine par les perspectives de l'Intelligence Artificielle, il commence dans le développement, évolue ensuite vers le métier de l'avant-vente puis la direction de projets au sein de sociétés nationales et internationales telles que : Expertelligence (CA, USA), Bull et le pôle scientifique de CGI/IBM.

D'autres ingénieurs les ont accompagnés ou progressivement rejoints dans la réalisation de leur projet chez PACTE NOVATION. Il s'agit notamment de Antoine AMINIAN, Richard AUDAS, Pierre BOURLIATOUX, Patrick DESOT, Richard FOREST, David JEMMI, Jean-Marie ROUSSEAU et Pierre SINODINOS (Directeur Commercial). Tous sont actionnaires de PACTE NOVATION et membres du Comité de Direction de la société.

4.1.1. Historique

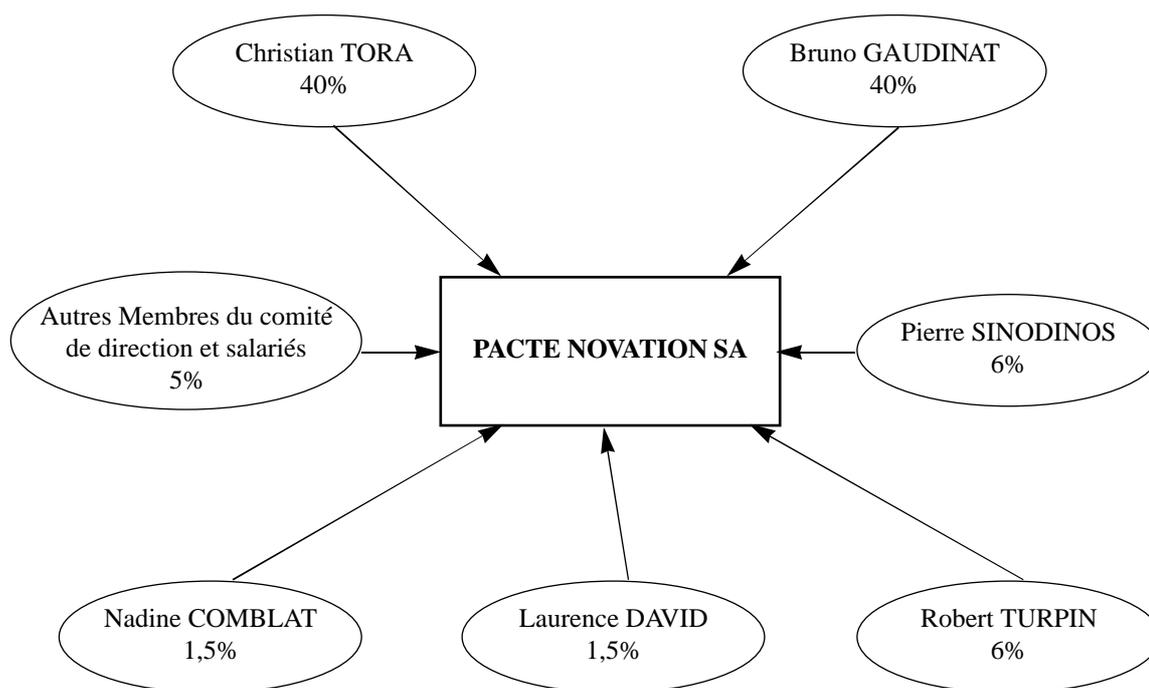
Les dates clés du développement sont les suivantes :

- Mars 1994** : Création de PACTE NOVATION SARL au capital de 128 000 FF domiciliée à Boulogne Billancourt
- Fév. 1995** : Partenariat avec la société ILOG
- Sept. 1995** : Changement du siège social pour Issy-Les-Moulineaux et augmentation de capital qui passe à 600 000 FF par incorporation de fonds propres
- Sept. 1996** : Décision de nommer un commissaire aux comptes en vue de la transformation de la SARL en SA
- Oct. 1996** : Signature avec ALSTOM du premier projet au forfait pour un montant supérieur à 1 million de Francs

- Juil. 1997** : Transformation de la société de SARL en SA et augmentation de capital qui passe à 1 000 000 FF par incorporation de fonds propres
- Août 1997** : Réalisation en co-traitance avec CAP GEMINI d'un projet de près de 5 millions de Francs pour la Société du Pipeline Sud Européen
- Fév. 1998** : Changement de domiciliation, toujours à Issy-les-Moulineaux, pour une surface de 460 m²
- Déc. 1998** : Mise en place d'une ligne spécialisée, référencement Internet de la société et création du site WEB de PACTE NOVATION
- Juin 1999** : Le cap des 50 ingénieurs est franchi
- Nov. 1999** : Dû à sa croissance, le siège social passe de 460 m² à 677 m²
- Jan. 2000** : Renforcement de la Direction Commerciale et création de la cellule recrutement
- Mars 2000** : Décision d'inscrire PACTE NOVATION au Marché Libre de la Bourse de Paris

4.1.2. Organigramme juridique de la société

PACTE NOVATION est une SA au capital entièrement détenu par ses fondateurs et/ou ses salariés. Plus précisément, l'organigramme avant l'inscription au Marché Libre est le suivant :



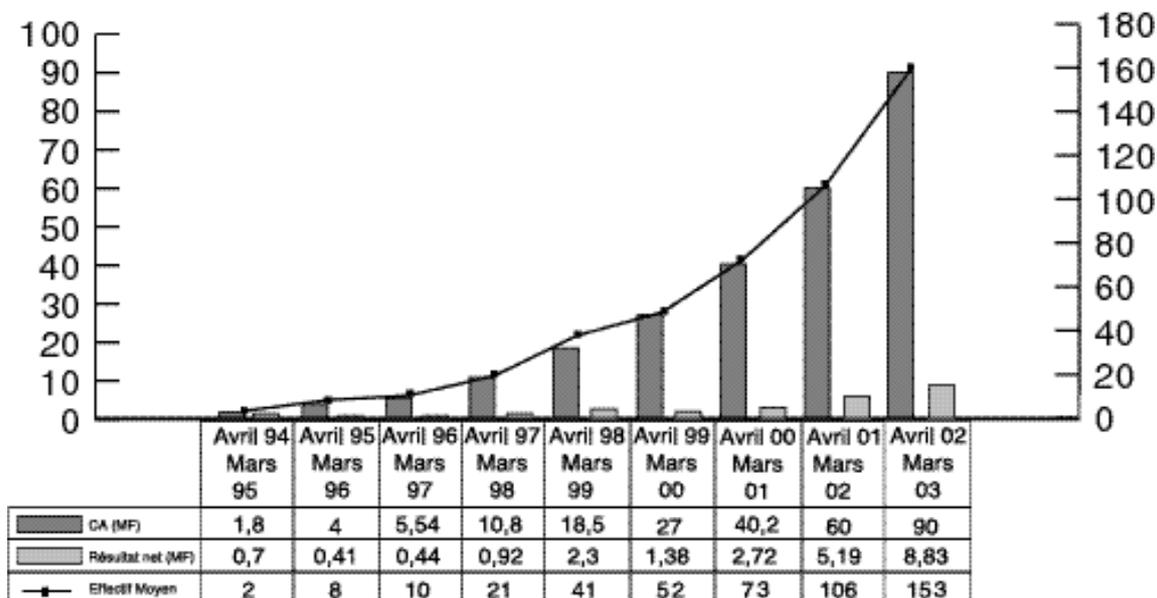
Note : seules M^{mes} Comblat et David ainsi que M. Turpin sont fondateurs et non salariés de PACTE NOVATION.

4.1.3. Chiffres Clés

Depuis sa création, PACTE NOVATION est en constante croissance tout en maintenant une forte rentabilité, comme le démontre le tableau ci-dessous¹ :

En milliers de Francs	31.03.1998	31.03.1999	31.03.2000	31.03.2001e	31.03.2002p	31.03.2003p
Chiffre d'affaires	10 850	18 518	26 973	40 200	60 000	90 000
Résultat d'exploitation	1 152	3 080	2 714	5 120	10 090	16 860
Résultat net	922	2 300	1 378	2 720	5 190	8 830
Fonds propres	2 590	4 891	6 270	8 990	13 500	21 030
Dettes financières	0	0	0	0	0	0
Capacité d'autofinancement	1 062	2 497	1 891	3 240	5 950	9 630
Effectif moyen	21	41	52	73	106	153

Grâce à ces excellents résultats, PACTE NOVATION s'est développé sans l'aide de ses banques partenaires (la BRED et l'UBP), lui donnant de leur point de vue une forte crédibilité. Le graphe ci-dessous donne une autre vue de sa croissance :



¹ De 1994 à l'exercice 1998/1999 inclus, PACTE NOVATION a bénéficié de l'exonération d'impôts sur les sociétés de façon dégressive, conformément à l'article 44 sexies du CGI, en tant que société nouvellement créée.

4.2. L'ACTIVITÉ DE PACTE NOVATION

4.2.1. Le métier de PACTE NOVATION

PACTE NOVATION est une société d'ingénierie logicielle spécialisée dans le conseil et la réalisation d'applications s'appuyant sur les technologies avancées de l'informatique. Ses domaines d'excellence sont les suivants :

- Les technologies objets, les architectures distribuées et Intranet/Internet.
- L'ergonomie du logiciel et la réalisation d'Interfaces Homme/Machines (IHM) à forte valeur ajoutée.
- Les systèmes d'aide à la décision pour résoudre des problèmes tels que la planification d'activité, l'ordonnancement de production, l'allocation de ressources, le filtrage et la corrélation d'alarmes ou encore l'aide à la conduite de procédés.

Grâce à la culture et l'expérience techniques de l'équipe dirigeante, tout ce qui contribue à la réussite d'un projet de cette nature se trouve dans le champ d'expertise de PACTE NOVATION :

- Une compréhension parfaite du métier du client.
- Une algorithmique irréprochable, parfois issue de techniques très pointues telles que l'Intelligence Artificielle, la Recherche Opérationnelle, la Programmation par Contraintes ou la programmation distribuée.
- Une interface ergonomique, PACTE NOVATION ayant en son sein de véritables professionnels de l'ergonomie du logiciel.
- La définition et la mise en œuvre d'architectures logicielles de nouvelle génération permettant de faciliter l'évolution et de réduire sensiblement les coûts de maintenance des applications.

Ce savoir-faire reconnu concourt à faire gagner en utilisabilité, en rendement, en performance, en maintenance... autrement dit, à mettre à disposition du client une application informatique qui lui fera gagner encore plus d'argent.

4.2.1.1. *La réalisation d'Interfaces Homme/Machine à forte valeur ajoutée*

Longtemps simplifiées à outrance parce que trop coûteuses à développer ou trop lentes du fait de leurs plates-formes matérielles supports manquant de performances, les Interfaces Homme/Machine des applications logicielles sont désormais entrées dans leurs heures de gloire.

Les représentations graphiques sophistiquées sont désormais incontournables : visualisation d'un réseau Télécom, superposition d'une carte géographique avec des informations métier, diagramme de Gantt «Ressources *versus* Temps», courbes visualisées en temps réel, camemberts... Le potentiel technologique est tel que même les techniques de rendu 3D, l'interaction utilisateur avec la voix, le multimédia ou encore la réalité virtuelle commencent à faire leur chemin dans l'imaginaire des clients et utilisateurs.

L'évolution vers une complexité et une richesse d'Interfaces Homme/Machine est inéluctable car de plus en plus abordable avec la puissance disponible.

Le revers de la médaille est que cette course à l'évolution technologique ne s'accompagne pas pour autant souvent de plus d'efficacité dans le travail de l'utilisateur avec son logiciel. Trop d'Interfaces Homme/Machine se trouvent encore rejetées par leur utilisateur. L'excès de complexité ou de sophistication ne rend pas les logiciels plus faciles à exploiter. Les Interfaces Homme/Machine continuent d'être pensées avec une perspective d'informaticiens, soucieux d'utiliser le dernier «gadget» à la mode sans bien analyser l'adéquation avec ce qu'en fera l'utilisateur. Et ce dernier, frustré sur ce plan pendant des années, pousse également à la roue. Il n'y a qu'à voir la faible qualité des Interfaces proposées sur le Web pour en prendre toute la mesure.

PACTE NOVATION s'est donné comme ambition de mêler harmonieusement :

- Une démarche ergonomique centrée sur l'analyse du besoin des utilisateurs dans leur relation avec leur futur logiciel en passant par une juste appropriation de leur métier.
- Une maîtrise irréprochable de la technologie IHM, dans toute l'étendue du spectre : IHM classique, graphique 2D, 3D, multimédia, multimodale, réalité virtuelle, langage naturel.

Seule cette combinaison est à même de conduire à 100% de satisfaction utilisateur et d'Interfaces Homme/Machine opérantes. La maîtrise de ces deux composantes est un facteur distinctif qui nous assure aujourd'hui mais encore plus demain d'excellentes perspectives de développement dans ce domaine marché.

La démarche ergonomique :

L'ergonomie cognitive et physiologique est au cœur de notre démarche de recueil de besoin et de définition d'Interfaces Homme/Machine. L'approche de PACTE NOVATION est menée selon la méthode d'analyse orientée tâche MAD, issue des travaux de l'INRIA.

Elle est désormais supportée par un outil interne : MATOS développé dans le cadre de notre R&D. MATOS est désormais commercialisable avec des prestations de conseil associées. Il a déjà été vendu, avec une adaptation métier, dans le domaine du contrôle aérien pour Eurocontrol.

Les consultants ergonomes de PACTE NOVATION sont à même de proposer aux clients des prestations :

- de recueil et d'analyse des besoins en assistance à maîtrise d'ouvrage.
- de spécification et de conception d'Interfaces Homme/Machine.
- de diagnostic d'Interfaces Homme/Machine déjà réalisées ne donnant pas satisfaction.

Ces consultants ergonomes interviennent également en interne en support aux équipes projets.

Le meilleur parti de la technologie :

L'approche ergonomique est appuyée par la réalisation quasi systématique de maquettes permettant à l'utilisateur de s'approprier très en amont son futur logiciel, ce, de façon très constructive.

Fort de ses expériences dans la réalisation d'IHM classiques, graphiques en 2 dimensions, la société propose aussi des IHM en 3 dimensions. La maîtrise des technologies les plus sophistiquées du marché reste donc indispensable et demande une expertise significative. Les ingénieurs de PACTE NOVATION maîtrisent et/ou sont formés aux produits les plus réputés du marché, tels que ceux des sociétés ILOG ou encore TGS.

Les techniques les plus récentes, encore émergentes comme la réalité virtuelle, font l'objet d'une veille technologique.

Exemples d'études et de réalisations :

PACTE NOVATION aide ainsi à évaluer les conséquences ergonomiques de l'introduction d'avancées comme le guidage par GPS, l'utilisation de la synthèse vocale dans le domaine du contrôle aérien.

PACTE NOVATION a réalisé pour Eutelsat un système d'aide à la réservation commerciale d'espaces satellite pour ses clients, centrée autour d'un diagramme espace temps (graphique 2D) représentant la location dans le temps des fréquences fournies par les transpondeurs des satellites.

PACTE NOVATION a réalisé pour Eurysis Mesures une Interface Homme/Machine pour la représentation 3D de scènes industrielles pour définir le calibrage de détecteurs de mesure de l'activité de sources radioactives.

4.2.1.2. L'aide à la décision encore appelée outre-Atlantique Business Intelligence

Dans beaucoup de secteurs industriels et de services, on constate que l'offre proposée tend à devenir à la fois :

- plus complexe avec l'intégration d'innovations technologiques,
- plus intégrée,
- plus flexible car soumise à la variabilité des demandes des clients de cette offre.

L'intégration de l'électronique ou de l'assistance au conducteur dans les voitures, la rapidité dans la mise en place et l'adaptation de l'offre des opérateurs de téléphonie mobile, l'introduction de nouveaux produits financiers toujours plus complexes à gérer et valoriser ... sont autant d'exemples témoignant de cet axe fort d'évolution.

Ces évolutions ne peuvent plus se faire sans le recours à l'informatique et notamment aux techniques d'aide à la décision. Avoir des produits et services de plus en plus délicats à gérer et optimiser rend la tâche des utilisateurs et décideurs plus complexe.

Tout cela crée un fantastique appel d'air pour l'introduction d'outils informatiques performants en vue de fiabiliser et optimiser ces décisions.

Bien comprendre le métier des clients

Intégrer ce savoir-faire demande une parfaite et rapide compréhension du cœur de métier des clients, à un niveau tel qu'une relation forte de confiance doit naître entre les consultants et les experts du client. Les consultants, sans devenir experts du domaine, en maîtrisent en finale bien des aspects.

Ces consultants déterminent notamment le juste équilibre entre l'automatisation informatique et la liberté de décision de l'utilisateur.

Apporter des solutions techniques adaptées

La variété dans la nature des processus de décision rencontrés requiert une expertise guidant la bonne technologie à employer :

- Les techniques nées de l'Intelligence Artificielle avec les systèmes à base de règles reproduisent les raisonnements d'experts et sont également promis à un bel avenir pour représenter des règles de gestion.. Les projets ALICE et ALADIN d'analyse et de filtrage intelligent d'alarmes, respectivement mis en œuvre chez Renault Sport en Formule 1 et Peugeot Sport également en Rallye WRC, illustrent parfaitement cette technologie d'aide à la décision : intégrer les raisonnements experts des motoristes au sein d'un logiciel pour prévenir une casse moteur ou faciliter l'analyse de ses performances !
- Les technologies issues de la recherche opérationnelle ou des techniques de programmation par contraintes supportent idéalement la prise de décision dans des problèmes de planification, d'ordonnancement, d'allocation de ressources ou d'optimisation au sens large. Arriver à produire des plannings optimisés de plusieurs milliers de tâches quotidiennes à tout le personnel opérationnel des Aéroports de Paris sans risque de rejet de leur part ou bien gagner 10% de la facture énergétique par une meilleure planification des envois de produits pétroliers dans les pipelines de SPSE illustrent tout l'intérêt de ces puissantes technologies.

Une expertise reconnue

S'il existe bien des acteurs en aide à la décision spécialisés sur un domaine métier particulier (e.g. logistique), PACTE NOVATION a plutôt choisi une approche large spectre, privilégiant une maîtrise d'un grand nombre de technologies d'aide à la décision alliée à une capacité à s'approprier n'importe quel métier des clients.

On ne s'improvise pas sur ce marché : les consultants en charge de ces activités doivent être des ingénieurs curieux, des techniciens hors pair avec un fort sens pragmatique. PACTE NOVATION a commencé à se faire un nom dans ce domaine d'activités.

4.2.1.3. Les technologies objets, les architectures distribuées et les applications Intranet/Internet

La fin du millénaire voit sur le plan informatique l'avènement des technologies objets et l'apparition durable des architectures distribuées ainsi que la révolution Intranet/Internet. Pourtant, ces technologies et architectures existaient depuis de nombreuses années auparavant, choix que PACTE NOVATION avait adoptés depuis sa création et même antérieurement en ce qui concerne ses consultants et dirigeants.

Force est de constater que ce marché est dominé par une pléthore d'offres émergentes complexes à maîtriser et dans lequel il est difficile d'y voir très clair pour les clients.

L'expérience accumulée de PACTE NOVATION rend crédible notre réponse car elle prône un savant dosage entre un recours approprié à ces technologies et un nécessaire niveau de pragmatisme refrénant son usage. La preuve : des consultants en technologies objets avec plus de dix ans d'expérience et plusieurs dizaines de missions derrière eux.

L'objet comme fondement technologique

Bien maîtrisées au quotidien, les technologies objets font gagner du temps et de l'argent :

- Amélioration sensible de toutes les étapes du cycle de vie d'un projet grâce à une représentation plus naturelle des entités modélisées sur le plan informatique.
- Amélioration de la modularité des architectures logicielles, facilitant la parallélisation des développements donc une meilleure productivité.
- Accroissement des facilités de maintenance et d'évolution des applications.

Il suffit de se rendre sur le site Web (<http://www.pactenovation.fr>) à la rubrique témoignage clients : ALSTOM, SPSE, Renault Sport pour comprendre sur un plan très pragmatique l'intérêt de ces technologies, e.g. : réalisation de huit simulateurs de trafic réalisés chacun en 3 mois là où il fallait au moins un an dans le passé !

Des composants réutilisables !

Grâce à plus de 50 projets réalisés au forfait en moins de 5 ans, la Direction Technique a pu factoriser des composants réutilisables qui augmentent sensiblement la productivité de développement : composants «métier» comme un moteur de simulation de trafic ferroviaire, composants techniques comme des éditeurs de graphes, des utilitaires de trace...

L'Objet et les Architectures Distribuées

Les architectures distribuées constituent une solution arrivant à maturité pour favoriser l'intégration d'applications hétérogènes, naturellement réparties en environnement Client/Serveur. Outre une hétérogénéité qui se retrouve à différents niveaux (bases de données, serveur de traitements, Interfaces Homme/Machine), ces architectures permettent une interopérabilité entre nouveaux développement et anciennes applications afin de préserver un existant informatique conséquent.

Ces technologies intéressent tout particulièrement des secteurs de marché dynamiques comme la finance des salles de marchés, les Télécom et tout le pan des applications Intranet/Internet.

Les applications Intranet/Internet

L'essor de la démarche Intranet/Internet dans tous les secteurs conventionnels est inéluctable. Pour être réussie, cette démarche demande une maîtrise pointue des architectures à base de composants, Java notamment, des technologies objets, distribuées et d'aspects plus conventionnels comme le Client/Serveur et les bases de données.

Tous ces ingrédients se trouvent naturellement chez PACTE NOVATION. Les clients habituels de PACTE NOVATION lui confient de plus en plus d'applications ayant une porte de sortie sur un Intranet ou bien d'applications conçues nativement pour Intranet/Internet : les e-applications.

Quelques illustrations :

- La réalisation d'une structure d'accueil en Java pour l'aide au diagnostic «à distance» de pannes pour les concessionnaires automobiles.
- L'intégration d'une fonctionnalité d'accès à distance aux réservations d'espace satellite pour les clients d'Eutelsat via Intranet/Internet.
- La réalisation du robot ECOWEB de recherche d'informations commerciales sur l'Internet utilisant les technologies de langage naturel.

4.2.2. L'offre de PACTE NOVATION à ses clients

L'offre de PACTE NOVATION s'est construite autour d'une réelle stratégie d'entreprise articulée autour de quelques objectifs forts :

Vis-à-vis de ses clients :

- Les interpeller au travers d'une offre ciblée, résolument high-tech, variée et cohérente qu'ils ne retrouvent pas chez d'autres sociétés.

- Répondre à toutes leurs formes de sollicitation, sans exclusive.
- Proposer une qualité de prestation irréprochable.
- Satisfaire notre culture d'ingénieurs et notre passion pour les technologies et leurs métiers.
- Leur présenter ses résultats en matière de R&D, voire les associer à ces projets.

Vis-à-vis des collaborateurs :

- Leur offrir de réelles opportunités de carrière grâce à une dynamique de croissance soutenue.
- Leur offrir des challenges à relever au travers des missions conduites.
- Les associer à un projet d'entreprise sur le long terme grâce à un esprit «un peu à part».

C'est dans cet esprit que nous offrons un vaste panel de types de missions : conseil (dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre), assistance technique et projets avec engagement de résultats (prestation au «forfait»).

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution et le prévisionnel du type de mission en pourcentage de notre chiffre d'affaires :

Type de prestation	31.03.1998	31.03.1999	31.03.2000	31.03.2001e
Conseil	5%	10%	15%	17,5%
Projets au Forfait et R&D	35%	35%	35%	35%
Assistance Technique	60%	55%	50%	47,5%
Total	100%	100%	100%	100%

35 % de l'activité de la société se fait dans le cadre de contrats au forfait.

Pour les exercices suivants, la société compte renforcer le conseil à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires et stabiliser l'assistance technique à hauteur de 45 % du chiffre d'affaires.

Le conseil : Contrat à obligation de moyens, générant des marges plus importantes que l'assistance technique sur une durée généralement plus courte et des sujets d'expertise.

Il a pour vocation d'apporter une expertise non détenue par le client, fournie par des consultants possédant une forte expérience technologique, un sens du pragmatisme et de la pédagogie très affûté. Seuls des ingénieurs expérimentés avec plusieurs années d'expérience concrètes et motivés par la retransmission de leur savoir-faire peuvent prétendre à ce type de mission.

Outre la fidélisation de ses clients qui voient ainsi en PACTE NOVATION un réel partenaire, Ces missions de conseil sont reconnues par les consultants comme particulièrement valorisantes.

Les projets au «forfait» : contrat à obligation de résultat

Le « forfait » répond à une demande croissante du marché, tous secteurs confondus.

Véritable credo pour PACTE NOVATION et challenge au quotidien, il constitue la colonne vertébrale de notre capitalisation, technique et métier, ainsi qu'un vecteur idéal d'intégration et d'évolution pour ses collaborateurs.

Ainsi, chaque projet au forfait donne lieu à l'identification et l'isolation de composants techniques ou métier, stockés, documentés et réutilisés pour de futures prestations.

Les équipes projet respectent un équilibre entre ingénieurs expérimentés et débutants, propices à un partage du savoir et du savoir-faire.

L'assistance technique : contrat à obligation de moyen

Elle incarne pleinement la notion de service. Sa complémentarité avec le Forfait et le Conseil est évidente afin de servir l'ensemble des besoins de nos clients.

C'est également l'opportunité de découvrir, pour nos ingénieurs, des projets de grande envergure qui, par leur volumétrie, restent la propriété des grands comptes.

Elle permet en outre de découvrir une multitude de clients différents, à condition que l'ingénieur ait réel-

lement le choix de ses missions, ce que PACTE NOVATION parvient à garantir, tant que faire se peut.

Dans la durée, la confiance mène au partenariat

Cette stratégie fait qu'un climat de confiance tout naturel s'établit entre le client et PACTE NOVATION. Ainsi, après plusieurs mois de collaboration, du statut de fournisseur, PACTE NOVATION devient partenaire.

Elle intervient aujourd'hui aux côtés de certains de ses clients pour les aider à répondre à des cahiers des charges, et ce directement en contact avec leur propre client. Elle leur présente et tient à leur disposition les fruits de sa veille technologique.

La réalité d'une double compétence

Grâce à la variété et la haute technicité des secteurs d'activités de ses clients, les ingénieurs de PACTE NOVATION acquièrent de réelles compétences pluridisciplinaires.

Ainsi, depuis sa création, PACTE NOVATION n'a cessé de capitaliser les connaissances acquises au fil des projets menés dans différents secteurs économiques. Ses équipes témoignent d'une réelle expertise dans de nombreux domaines :

- Télécom : la supervision, la configuration, le filtrage et la corrélation d'alarmes des équipements en téléphonie mobile ou fixe.
- Finance des salles de marchés : l'intégration des technologies objets et distribuées afin de pérenniser les développements des produits financiers existants et d'intégrer les nouveaux sur les marchés obligataires, actions...
- Transport ferroviaire : 8 simulateurs de trafic ferroviaire réalisés à l'export.
- Formule 1 : utilisation des techniques de systèmes experts en vue de filtrer des alarmes provenant des moteurs mettant en avant le savoir-faire des ingénieurs motoristes.
- Contrôle Aérien : définition des futurs moyens de dialogue Homme/Système pour faire face à l'expansion du trafic aérien et à l'évolution de la répartition des responsabilités entre contrôleurs et pilotes.
- Industrie : participation depuis 5 ans au plus grand projet d'Intelligence Artificielle en Europe permettant d'assister les opérateurs de conduite des Hauts Fourneaux dans leur travaux quotidiens.
- Internet : participation à la réalisation et à l'industrialisation d'un «robot» de repérage automatique des changements dans les informations publiées sur les sites Web («intelligence économique»).

4.3. LA CLIENTÈLE

Le portefeuille clients de PACTE NOVATION au 1^{er} Septembre 2000 est constitué de plus de 40 grands comptes représentant 98% de son chiffre d'affaires, les 2% restants étant réalisés avec des entreprises de plus petite taille. Les clients sont répartis dans les secteurs d'activité suivants :

- Finance / Salles de marchés
- Télécom
- Transport (aérien, automobile, ferroviaire)
- Énergie
- Autres : industrie, constructeurs, service et partenaires

De manière connue, le fait de travailler avec des grands comptes est générateur d'un chiffre d'affaires récurrent et même évolutif, compte tenu de la stratégie de partenariat en confiance décrite ci-avant.

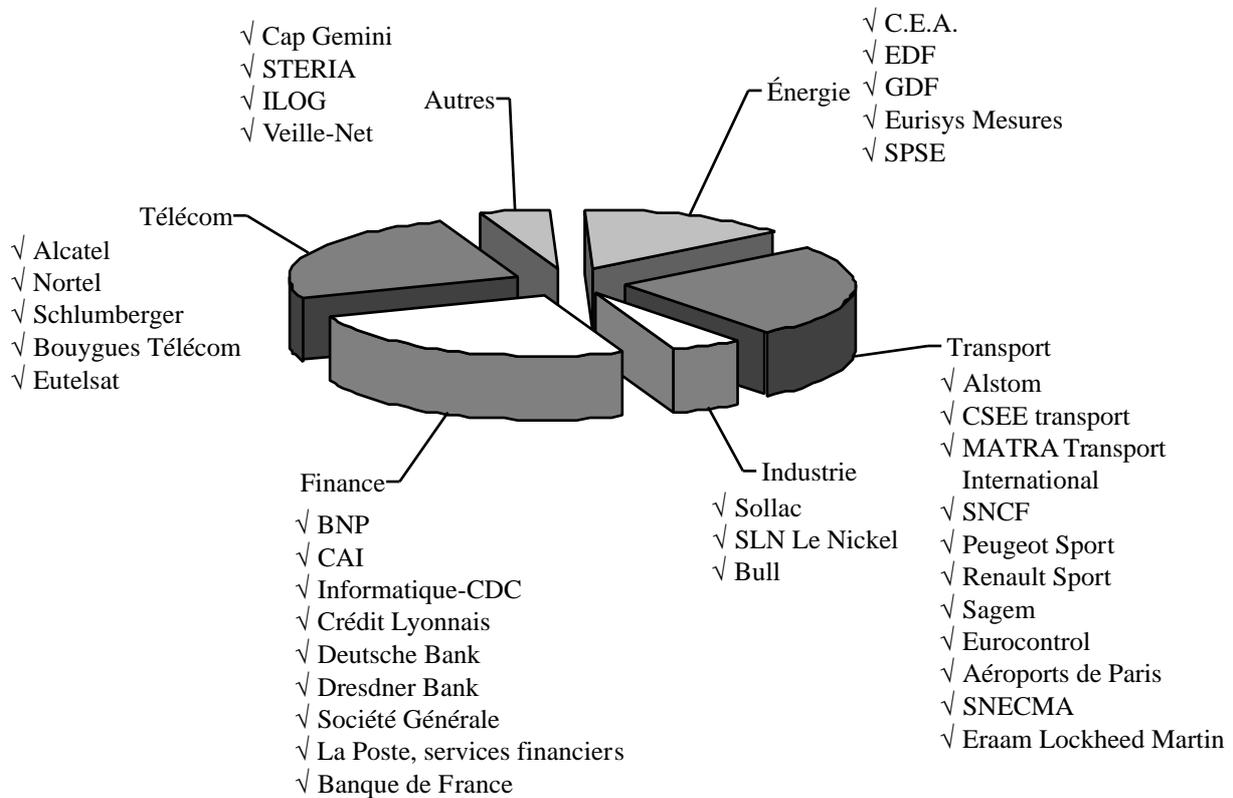
Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires, passé et en cours, par secteur d'activité :

Secteur d'activité	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001e
Télécom	18,8%	21,4%	22%	18%
Finance	20,5%	34,5%	26%	30%
Transport	21,8%	18,5%	28%	28%
Énergie	18,9%	10,1%	13%	18%
Autres	20%	15,5%	11%	6%
Total	100%	100%	100%	100%

En ce qui concerne le prévisionnel, la société souhaite maintenir un pourcentage équilibré entre ces domaines d'activités, étant entendu que commercialement elle pourra privilégier tel ou tel secteur d'activité en fonction des variations de prix constatés à la vente de ses prestations.

Cette politique commerciale ciblée sur des secteurs d'activité porteurs permet une capitalisation de son savoir-faire par métier client. Elle favorise, sur la durée, l'acquisition par ses ingénieurs d'une *double compétence*.

La grande variété des clients «actifs» de PACTE NOVATION



90% du CA est réalisé en région parisienne, le reste étant réalisé en province. *Les interventions aux Royaume Uni, États-Unis ou Japon s'effectuant dans le domaine financier pour le compte de banques Françaises, nous considérons cette partie de CA comme réalisée en région parisienne.*

Sur l'exercice passé, les 10 premiers clients de PACTE NOVATION représentent 70 % du CA (dont 40 % en régie, 22 % au forfait et 8 % en conseil), le premier client ne représentant à lui seul que 15 % du CA (dont 1,3 % au forfait et 13,7 % en régie), les six premiers clients se situant chacun entre 5 % et 15 % du CA. Le chiffre d'affaires cumulé des trois premiers clients est de 9 416 KF, soit 34,8 % du CA.

A ce jour, selon la société, plus de 50 % des clients cités précédemment sont des clients avec lesquels PACTE NOVATION a un chiffre d'affaires récurrent. Ce pourcentage est obtenu par comparaison et recoupement entre les contrats faits pour les mêmes clients au titre du dernier exercice et de l'exercice

précédent.

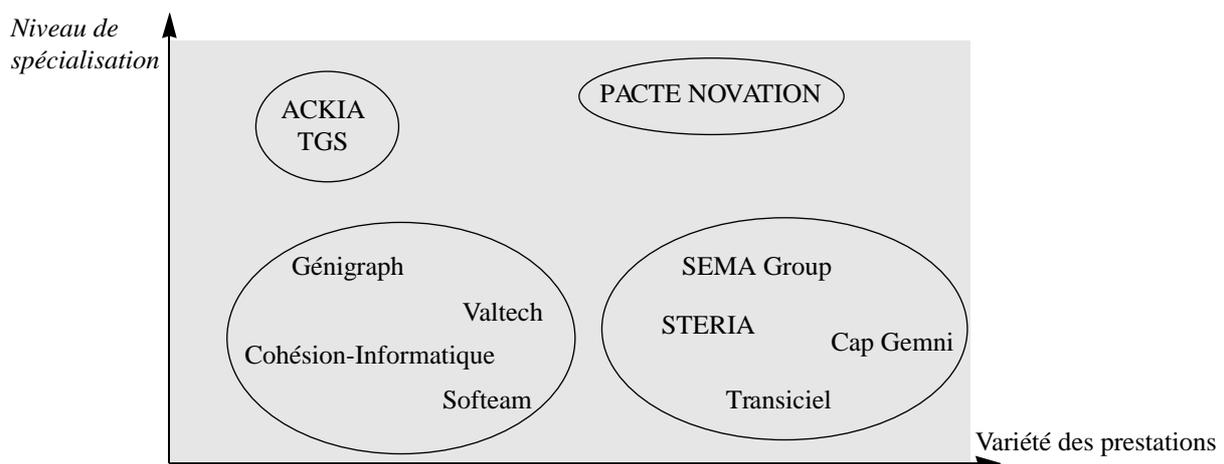
A ce jour, le carnet d'ordre est en adéquation avec les prévisions envisagées par la société.

4.4. LA CONCURRENCE

Dans le domaine de l'ingénierie informatique, aucune société ne peut se vanter d'être aussi pointue que PACTE NOVATION sur l'ensemble de ses activités. Elle est souvent considérée par les Valeurs Informatiques du Nouveau Marché de la Bourse de Paris, comme complémentaire à leurs domaines d'activités : pour preuve, le nombre de contacts incessants pris directement ou indirectement au travers de cabinets de rapprochement afin de savoir si la société est candidate à un rachat. Aussi la société a-t-elle tendance à classer la concurrence selon la typologie suivante :

- Les grandes SSII généralistes qui possèdent en leur sein de nombreuses compétences, mais ne cultivent pas les spécialités sur lesquels elles interviennent. Elles préfèrent en tant qu'intégrateur généraliste s'adjoindre les compétences de sociétés plus spécialisées telles que PACTE NOVATION. C'est ainsi que la société se retrouve co-traitant pour réaliser des projets d'envergure avec respectivement Cap Gemini et STERIA.
- Les sociétés de plus petite taille à forte valeur ajoutée dans les hautes technologies et plus précisément dans les domaines d'intervention de PACTE NOVATION. En fait, aucune d'entre elles ne couvre la totalité de son savoir-faire, elles n'en couvrent qu'une partie. Dans le domaine de l'Ergonomie du logiciel, on citera la société Ackia (<http://www.ackia.com>). Dans le domaine de la réalisation d'IHM à forte valeur ajoutée, on citera les sociétés TGS (<http://www.europe.tgs.com>) pour les réalisations 3D, Genigraph (<http://www.genigraph.fr>) pour ce qui concerne la réalisation d'IHM à l'aide des composants ILOG. Dans le domaine de l'aide à la décision, la société Euro Décision (<http://www.eurodecision.fr>) pour tout ce qui concerne les techniques d'optimisation. En ce qui concerne les systèmes experts à base de règles, PACTE NOVATION n'a pas à proprement parler de concurrent. Dans le domaine des technologies objets et distribuées pour la réalisation d'applications, on citera la société Softeam (<http://www.softeam.fr>), pour les aspects architecture et conseil, la société Valtech (<http://www.valtech.com>) ou encore Cohésion Informatique qui vient de fusionner avec CosmosBay (<http://www.cohesion-info.com> et <http://www.cosmosbay.com>).

Le positionnement original de PACTE NOVATION vis-à-vis de la concurrence



4.5. LE MARCHÉ SUR LEQUEL ÉVOLUE PACTE NOVATION

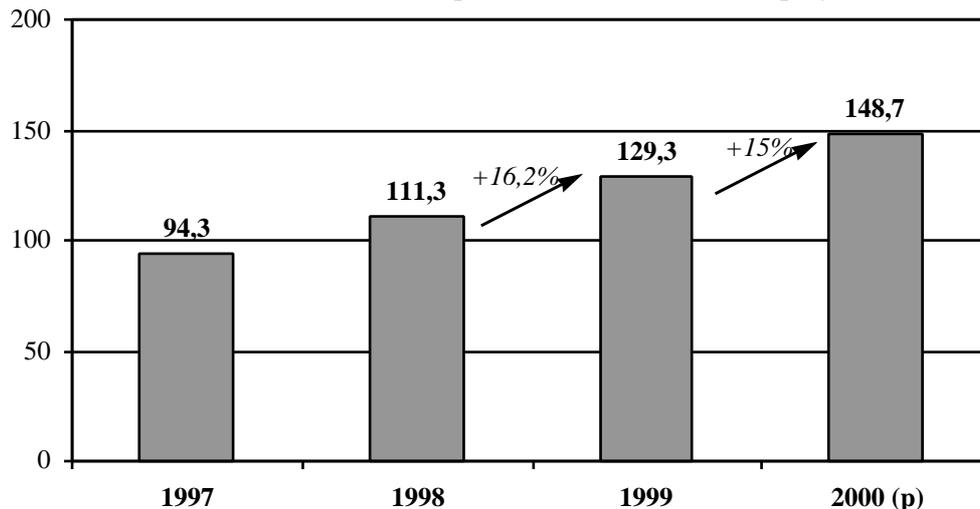
La croissance du marché des services en informatique

Selon les sources IDC (<http://www.idc.fr>), après une année de forte croissance en 1999 (+16,2%), la croissance sur le marché des services informatiques en 2000 devrait se situer aux alentours de 15%.

Après deux années de très forte croissance, l'année 1999 a représenté une très bonne année pour le marché des services informatiques, malgré l'effet des chantiers liés à l'an 2000. Selon le nouveau service de suivi trimestriel du marché des services d'IDC, le CA total réalisé par la profession a atteint 129,3 MdF (19,7 Md€) en progression de 16,2% par rapport à 1998. Selon IDC, cette croissance devrait rester très soutenue en 2000 (+15%), en raison d'une reprise des projets ERP, et d'une demande forte sur les nouvelles technologies applicatives IP et CRM. Le marché des services informatiques devrait donc approcher 150 milliards de Francs à la fin de l'année 2000.

Selon Pierre Bonnard, consultant Services IDC France : «Les indications de notre panel trimestriel des 300 principales SSII françaises nous indiquent clairement que le niveau d'activité reste soutenu, mais avec une accalmie depuis trois mois sur les nouveaux projets. Néanmoins, IDC prévoit une reprise de ces projets dès le second trimestre 2000.»

Le Marché des Services informatiques en France 1997-1999 et projection 2000 (MdF)



Source: IDC France, Note de Conjoncture Trimestrielle Services, Janvier 2000

Cette étude porte sur l'ensemble des secteurs des services en informatique. L'offre de PACTE NOVATION est située sur les secteurs les plus porteurs, générant les plus forts taux de croissance. Afin d'illustrer cette assertion, et toujours suivant les sources IDC, le marché mondial des e-solutions, solutions logicielles à base des technologies Internet (Java, XML, EJB, serveur d'applications...), passera de 115 milliards de dollars en 1999 à 430 milliards de dollars en 2004 une bonne partie revenant aux développeurs d'applications.

4.6. L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

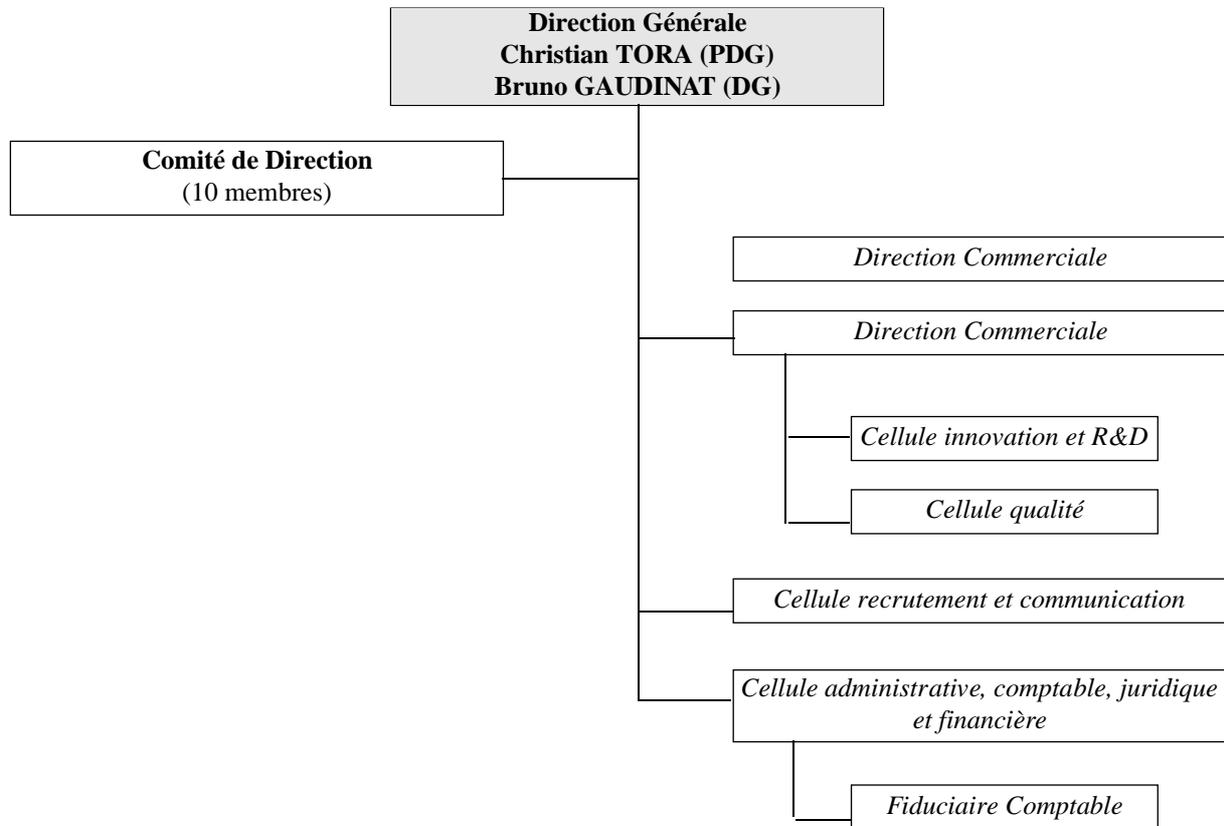
4.6.1. Les ressources humaines

L'effectif de PACTE NOVATION ne compte que des cadres, Bac+5 ou plus : Ingénieurs, Universitaires et Écoles de Commerce. Grâce à son positionnement technologique, le taux de turnover en personnel est faible par rapport au marché (14% sur l'exercice 1998/1999 et 18% pour 1999/2000). Il est également intéressant de constater que les motifs de départ sont essentiellement dus à des aspirations provinciales, voire une attirance pour le métier du client, plutôt qu'une attirance pour la concurrence !

L'équipe dirigeante de PACTE NOVATION pense encore pouvoir abaisser ce taux grâce au développement d'agences, à la mise en place de la participation aux bénéfices et, suite à l'introduction en bourse, à celle d'un plan de stock options.

4.6.2. L'organigramme fonctionnel

Au 1^{er} septembre 2000, l'organigramme fonctionnel de la société est le suivant :



Compte tenu de la volumétrie de la société, PACTE NOVATION s'est dotée d'une cellule administrative et financière depuis le début de l'année civile 2000. A sa tête, il y a une responsable administrative et financière qui, en relation avec la Direction Générale - Bruno GAUDINAT et Christian TORA - suit l'ensemble des affaires par secteur d'activité et par client.

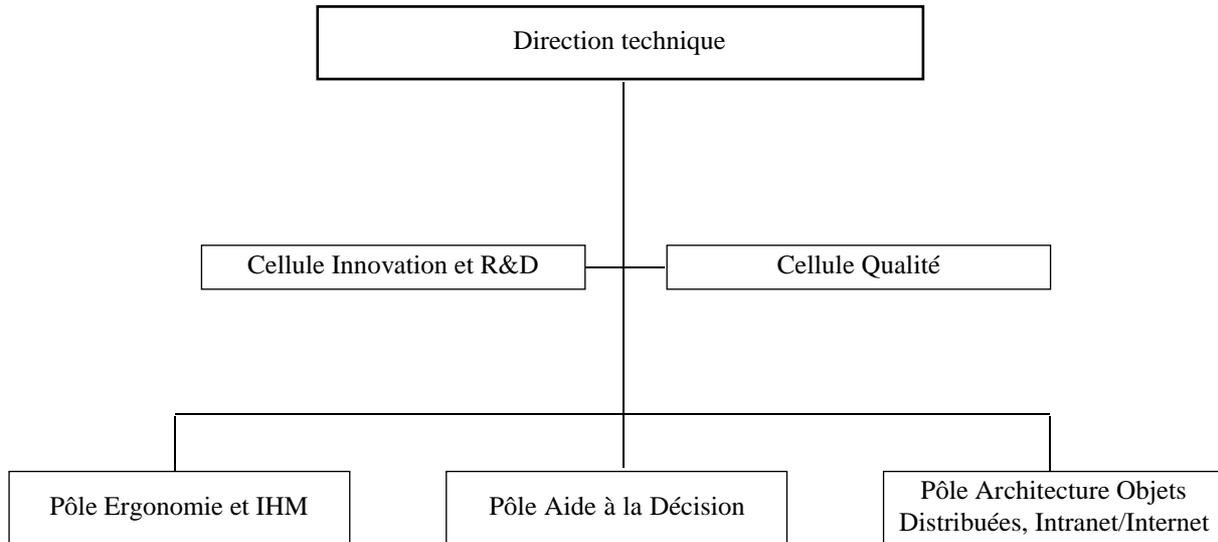
Chaque responsable d'affaire, en particulier pour les affaires réalisées au forfait, rapporte à la responsable administrative la gestion de son projet : temps passés et coûts associés, à l'aide d'outils supports de conduite de projet Microsoft Project et Excel.

La responsable administrative est l'interface auprès de la Fiduciaire Comptable à qui sont externalisés la paye et le conseil en droit social. Elle suit au quotidien l'état de la trésorerie de la société à l'aide de logiciel fournis par les banques : BRED et l'UBP.

Depuis peu, le logiciel du type « ERP », GIPS* I, destiné spécifiquement aux sociétés d'Ingénierie Informatique a été acquis auprès de la société ALTRIDE. Sa mise en place sera totalement effective pour le mois de novembre 2000. Ce logiciel permettra notamment la gestion de type analytique encore plus fine que les outils déjà mis en place en donnant des états complets et croisés sur la production : par ingénieur, par client, par secteurs d'activité, par lieu géographique, par commercial...

4.6.3. Les axes de l'organisation

Les ingénieurs de PACTE NOVATION se répartissent en fonctions de projets sous les cellules ou les pôles suivants :



Seuls les consultants sont attachés à un pôle particulier, les chefs de projets et les ingénieurs étant susceptibles d'intervenir suivant leurs compétences, leur goût pour un projet ou un autre...

4.6.4. La politique d'embauche

Comme il a été fait mention au paragraphe 4.6.1, l'effectif ne comprend que des cadres de haut niveau. Le recrutement ne s'adresse qu'à des ingénieurs ou équivalents, à savoir niveau Bac+5 et plus, avec obligatoirement un cursus informatique. Le pari est fait d'un recrutement de qualité avec des ingénieurs ayant une formation de base les rendant aptes à relever le défi technologique de PACTE NOVATION.

L'embauche d'ingénieurs passe également par une politique ambitieuse vis-à-vis des stagiaires d'écoles ou universitaires. Ces stages sont l'occasion pour ces stagiaires de mettre le pied à l'étrier dans le mode technologique de PACTE NOVATION, de se former auprès de tuteurs très compétents et sachant se rendre disponibles, de goûter à une ambiance dynamique ... et en finale de devenir salarié de la société ! C'est ainsi que le taux de stagiaires embauchés à l'issue de leur stage à PACTE NOVATION s'élève à ce jour à près de 90%, une nécessité avec la tension actuelle du marché de l'emploi.

4.6.5. La formation

Entreprise à forte valeur ajoutée, PACTE NOVATION se doit de maintenir le niveau d'excellence de ses ingénieurs. Dans ce contexte, deux axes sont à privilégier : la R&D et la formation. Le premier fait l'objet du développement du paragraphe suivant. Pour le deuxième axe, PACTE NOVATION réserve chaque année 3% de son CA à la formation interne et externe des ses collaborateurs, tant sur des nouveaux produits apparaissant sur le marché que sur les technologies émergentes.

4.7. LA VEILLE TECHNOLOGIQUE ET LA R&D

Le positionnement de PACTE NOVATION se situant à la pointe des technologies informatiques, c'est de manière naturelle et quasi quotidienne que ses ingénieurs s'intéressent et utilisent les nouvelles technologies et les outils émergents du marché. Cet esprit d'entreprise est toutefois canalisé au sein de sa cellule Veille technologique et R&D à des fins de capitalisation.

Depuis sa création, PACTE NOVATION a toujours investi dans la veille technologique soit en impliquant ses ingénieurs sur des formations en vue de l'utilisation de nouvelles technologies ou de produits émergents, soit en investissant sur des projets de R&D qu'ils soient réalisés en interne sur fonds propres, pour des clients ou encore à travers la participation à des programmes Européens.

Au cours des trois derniers exercices, l'investissement de PACTE NOVATION en travaux de R&D a représenté entre 3 et 5 % du CA.

R&D interne

À ce jour, deux projets réalisés en interne au titre de la R&D ont permis de développer des compétences que la société vend à ses clients :

- Le projet MATOS devenu au fil du temps un outil, vendu notamment à Eurocontrol avec une paramétrisation liée à son métier. Il supporte l'analyse de la tâche en offrant un cadre de modélisation pour l'expression de besoins utilisateurs. Il est utilisé en interne par des consultants en assistance maîtrise d'ouvrage ou bien au sein de projets au forfait.
- Le projet ECOWEB, robot de recherche sur le Web qui, par son originalité, a su convaincre nos clients de nos compétences distinctives. ECOWEB a découlé d'un précédent projet financé par le Ministère de la recherche et réalisé conjointement par le Centre d'Analyse et de Mathématiques appliquées aux sciences Sociales (CAMS) et PACTE NOVATION : le projet RAP concernant l'utilisation du langage naturel pour le repérage au sein des documents textuels des phrases les plus pertinentes vis-à-vis d'une requête utilisateur. ECOWEB est utilisé en interne par l'équipe commerciale pour l'identification sur le Web de cibles de prospection.

Ces logiciels sont des plus-values significatives pour la vente de prestations de services mais ne sont pas directement vendus comme des produits sur étagère.

R&D client

Certains de ses clients travaillent sur des projets de R&D comme par exemple l'organisme européen du contrôle aérien Eurocontrol. Une de ses missions est de définir et réaliser des prototypes des postes du contrôle aérien de demain (horizon 2004/2005). Dans ce cadre, des ingénieurs de PACTE NOVATION font de la veille technologique sur les nouvelles technologies informatiques (Ergonomie du logiciel, Recherche opérationnelle, Internet) et participent à des projets de recherche d'envergure.

Programmes européens

Depuis un peu plus d'un an, PACTE NOVATION et ses partenaires (industriels, institut de recherche, éditeur de logiciels), BAAN, FAW, Israël Aircraft Industries et Ricardo ont proposé conjointement dans le cadre du Programme Européen Esprit un projet de logiciel d'aide à la configuration et à la révision intelligente de processus, pour des projets industriels d'envergure (e.g. reconditionnement d'avions). Les techniques informatiques mises en œuvre sur ce projet seront d'avant-garde : technologies objets, serveurs d'applications Intranet/Internet, systèmes à base de règles. L'intérêt de participer à ce genre de projet permet d'une part d'accroître la notoriété de PACTE NOVATION dans le monde du « supply chain management » et de l'optimisation de processus, d'autre part d'offrir de nouvelles sources de synergie en terme de développement commercial.

4.8 LES PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANCE

A ce jour, PACTE NOVATION a trois partenaires majeurs ;

- ILOG, éditeur de référence dans le domaine des composants logiciels avancés,
- TGS, éditeur de logiciels de développement 3D,
- BEA, un des leaders mondiaux dans l'édition des technologies serveurs d'applications Intranet / Internet et distribuées.

PACTE NOVATION achète des logiciels à ces partenaires. Les ventes de ces logiciels représentent sur l'exercice 1999-2000 un montant de 257 KF, soit moins d'1 % du chiffre d'affaires de l'exercice ; PACTE NOVATION facture à ses clients les prestations de services liées à ces logiciels. Autrement dit : la nature des liens techniques se résume à l'utilisation de leurs technologies dans la réalisation des prestations

de PACTE NOVATION, notamment au forfait. Ce service ne fait pas l'objet d'une facturation de la part des partenaires puisque les prestations à partir des logiciels sont réalisées par PACTE NOVATION.

Sur le plan commercial, une synergie de qualité existe entre les sociétés sous la forme de remontée d'affaires de manière réciproque et équilibrée : échanges de prospectus commerciaux. Le chiffre d'affaires engendré par des ventes de logiciels de ces éditeurs reste anecdotique. PACTE NOVATION est un « partenaire agréé ».

Il n'existe aucune dépendance structurelle ou organisationnelle entre ces sociétés et PACTE NOVATION.

Le recours à la sous-traitance reste exceptionnel et limité en volume de chiffre d'affaires. Ainsi, sur le dernier exercice, il représente environ 4 % du CA.

4.9. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

L'aptitude de PACTE NOVATION à convaincre de nouveaux clients par l'originalité de ses compétences et la couverture de son offre technologique lui a déjà permis de réaliser des applications de taille significative en région, Sud et Ouest notamment. Les contraintes de taille qui rendaient à l'époque conjoncturelles et ponctuelles ces opérations ne sont plus d'actualité. L'assise de PACTE NOVATION lui permet désormais d'envisager cet axe comme un moteur important du développement de la société.

Ses clients, notamment dans le domaine financier et le contrôle aérien, possèdent des implantations européennes et au delà. Déjà, ils les sollicitent pour collaborer avec eux sur les places financières telles que Londres, Francfort ou encore Bruxelles pour ce qui est du contrôle aérien. Ainsi, l'inscription au Marché Libre de la Bourse de Paris lui permettra dans des échéances raisonnables de faire appel à l'épargne public afin de financer une, voire deux implantations à l'international par croissance interne et/ou externe suivant les opportunités qui s'offriront à PACTE NOVATION.

4.10. FACTEURS DE RISQUES

4.10.1. Les risque de non paiement

La clientèle de PACTE NOVATION n'étant constituée quasiment que de grands comptes, le risque de non paiement est pratiquement inexistant.

Les délais de paiement vont d'une trentaine de jours pour les clients dans le domaine bancaire à de l'ordre de 120 jours pour les clients les autres secteurs d'activité.

4.10.2. Les difficultés liés au recrutement

Ce risque réel dû au déficit chronique que connaît actuellement le secteur et les besoins induits par la croissance du marché obligent les acteurs du métier (service, éditeurs...) à redoubler d'ingéniosité afin d'attirer les candidats.

Dans ce contexte, les atouts de PACTE NOVATION sont les suivants :

- L'attrait que présente, pour des ingénieurs informaticiens de haut niveau, l'utilisation quotidienne des technologies avancées de l'informatique. Cet effet est renforcé par le fait que PACTE NOVATION réalise 35% de son chiffre d'affaires sur des projets au forfait, ce qui est propice à une capitalisation des connaissances et un partage du savoir, très appréciés de ces ingénieurs.
- La perspective pour eux d'évoluer vers des postes de chefs de projet proposés plus simplement en interne au forfait qu'en assistance technique chez les clients.
- Le développement de l'activité de conseil, soit dans un domaine technologique pointu, soit dans la compétence métier, constitue pour eux une perspective d'évolution valorisante.
- La politique de veille technologique mise en place ainsi que la politique de formation telle que pratiquée dans la société sont des atouts indispensables pour des ingénieurs confrontés à une offre tech-

nologique très dynamique.

- La convivialité qui règne au sein de la société est un facteur d'attachement et de stabilité très important qui contrebalance la tension sur le plan des embauches.
- La politique stagiaire est un moyen performant d'embauche grâce à l'intérêt des sujets innovants et la convivialité de la société.
- Une politique d'intéressement aux résultats a été mise en place depuis l'exercice 1998/1999. Enfin, avec l'inscription au Marché Libre de la Bourse de Paris, l'instauration d'un plan de stock options permettra d'attirer de nouveaux collaborateurs et de continuer à fidéliser les ingénieurs de la société.

4.10.3. Les risques liés au contrat au forfait

S'ils sont réels dans l'absolu, dans la pratique, ils peuvent et doivent être maîtrisés. L'expérience de Pacte Novation en la matière illustre pleinement cet adage. Depuis sa création, Pacte Novation n'a cessé de se structurer afin de garder une complète maîtrise technique de ce type de contrat associé à une bonne rentabilité. Afin d'asseoir son image d'excellence auprès de ses clients, PACTE NOVATION s'autorise à pénétrer des comptes prestigieux en prenant des risques mesurés.

PACTE NOVATION a mis en place un nombre de dispositifs variés pour contrôler les risques liés à ce type de contrat. Entre autres :

- L'instauration systématique d'organismes de contrôle bipartite sur les projets.
- L'instauration de clause de révision sur les travaux supplémentaires non identifiés au préalable.
- Le recours à des démarches de maquettage ou de prototypage en amont permettant de focaliser très rapidement le besoin utilisateur et ainsi de limiter les aller-retour générateurs de dépassement.
- La définition d'un certain nombre d'indicateurs permettant de contrôler l'adéquation du forfait avec le niveau de maturité du besoin du client, en n'hésitant pas à réorienter ce dernier vers un autre mode de prestation lorsque nécessaire.

Les outils qui permettent de suivre les marges sont Microsoft Project et Excel. Le dégagement de marge se fait à la fin du projet.

4.10.4. Les risques de change

PACTE NOVATION n'est pas exposées aux risques de change, la quasi totalité du chiffre d'affaires et des achats s'effectuant en Francs Français.

4.11. LES SITES D'EXPLOITATION

Les locaux situés à Issy-les-Moulineaux occupent une surface de 677 m² pour un loyer de 753 300 F par an. Ils appartiennent à la société Prébail Entreprise. Les locaux sont loués par des tiers à la société.

4.12. BREVET, MARQUE ET LICENCES

A ce jour, seule la dénomination de la société, PACTE NOVATION, a fait l'objet d'une dépose à l'INPI lors de la création ainsi que «pactenovation.fr» et «pactenovation.com» auprès des instances Internet.

4.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de PACTE NOVATION.

CHAPITRE 5

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

- 5.1. PACTE NOVATION : COMPTES SOCIAUX AU 31/03/1998, 31/03/1999 ET 31/03/2000**

- 5.2. PACTE NOVATION: COMPTES PRÉVISIONNELS AU 31/03/2001, AU 31/03/2002 ET AU 31/03/2003**

5.1. COMPTES SOCIAUX 1998, 1999 ET 2000

Eric BEURIER

Expert Comptable

*Inscrit au Tableau de l'Ordre
de PARIS / ILE-DE-FRANCE*

Commissaire aux Comptes

*inscrit à la Compagnie
Régionale de PARIS*

Z.A. des Radars
13, rue Jean-Jacques Rousseau
91353 GRIGNY Cedex
Tél. : 01 69 02 15 27
Fax : 01 69 02 15 26

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 9 septembre 1996, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société anonyme PACTE NOVATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre Société. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Grigny, le 7 août 2000



Eric BEURIER
Commissaire aux Comptes

Eric BEURIER

Expert Comptable

*Inscrit au Tableau de l'Ordre
de PARIS / ILE-DE-FRANCE*

Commissaire aux Comptes

*inscrit à la Compagnie
Régionale de PARIS*

Z.A. des Radars
13, rue Jean-Jacques Rousseau
91353 GRIGNY Cedex
Tél. : 01 69 02 15 27
Fax : 01 69 02 15 26

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000**

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je dois vous présenter un rapport sur les conventions règlementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

A Grigny, le 7 août 2000



Eric BEURIER
Commissaire aux Comptes

BILANS (en Francs)

Bilan Actif

	Brut	31/03/00 Amortissement	Net	31/03/99 Net	31/03/98 Net
Concessions, brevet, logiciels	346 480	279 343	67 137	44 840	70 713
Autres immobilisations incorporelles	33 152	18 070	15 082	21 713	28 343
Total immobilisations incorporelles	379 632	297 413	82 219	66 553	99 056
Matériel informatique	493 200	267 030	226 170	121 400	95 789
Agencements - installation	243 594	70 790	202 804	146 933	226 569
Autres immobilisations corporelles	192 590	95 624	96 966	103 559	61 436
Total immobilisations corporelles	929 384	403 444	525 940	371 892	383 794
Dépôts de garantie locaux	192 022	0	192 022	102 375	103 390
Total immobilisations financières	192 022	0	192 022	102 375	103 390
ACTIF IMMOBILISÉ	1 501 038	700 857	800 181	540 820	586 240
Stocks : travaux en cours	147 900		147 900	353 580	
Clients et comptes rattachés	9 411 376		9 411 376	6 771 555	3 717 752
Autres créances	260 627		260 627	27 281	90 755
Valeurs mobilières de placement	1 032 614		1 032 614	916 023	520 685
Disponibilités	1 124 851		1 124 851	941 558	265 939
Charges constatées d'avance	274 505		274 505	209 255	39 576
ACTIF CIRCULANT	12 251 873	0	12 251 873	9 219 252	4 636 707
TOTAL ACTIF	13 752 911	700 857	13 052 054	9 760 072	5 220 947

Bilan Passif

	31/03/00 Net	31/03/99 Net	31/03/98 Net
Capital	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Réserve Légale	100 000	100 000	54 889
Autres réserves	3 791 475	1 490 506	613 513
Résultat de l'exercice	1 378 975	2 300 969	922 103
CAPITAUX PROPRES	6 270 450	4 891 475	2 590 505
Provisions pour risques et charges	150 000	0	0
TOTAL PROVISIONS	150 000	0	0
Dettes auprès des états de crédits	2 644	35	1 877
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	825 445	559 514	225 758
Dettes fiscales et sociales	5 790 598	4 309 048	2 401 638
Dettes diverses et produits constatés d'avance	12 917	0	1 169
TOTAL DETTES	6 631 604	4 868 597	2 630 442
TOTAL PASSIF	13 052 054	9 760 072	5 220 947

Comptes de Résultat en francs

	31/03/00	31/03/99	31/03/98
Ventes de marchandises	256 607	84 353	125 500
Production vendue (services)	26 716 560	18 434 233	10 724 703
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	26 973 167	18 518 586	10 850 203
Production stockée	-205 680	353 580	-174 720
Subventions d'exploitation	64 583	20 000	130 000
Autres produits	133 248	10 120	20 886
Total produits d'exploitation	26 965 318	18 902 286	10 826 369
Achats de marchandises	202 188	78 801	93 172
Autres achats et charges externes(1)	3 941 619	1 990 070	1 228 892
Impôts, taxes et versements assimilés	648 743	333 286	188 774
Salaires et traitements	13 261 069	9 214 345	5 654 338
Charges sociales	5 831 606	4 011 125	2 360 719
Dotations aux amortissements sur immobilisations	364 345	194 309	116 655
Autres charges	1 267	0	32 500
Total charges d'exploitation	24 250 837	15 821 936	9 675 050
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 714 481	3 080 350	1 151 319
Produits financiers	69 353	6 464	8 975
Charges financières	1 780	605	7 995
Résultat financier	67 573	5 859	980
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 782 054	3 086 209	1 152 299
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 891	3 793	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital	41 368	63 466	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 240	3 914	11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 564	61 492	0
Dotations aux amortissements et aux provisions except	150 000	3 395	23 463
Résultat exceptionnel	-139 545	-1 542	-23 470
Participations des salariés	551 719	0	0
Impôts sur les bénéfices	711 815	783 698	206 726
BÉNÉFICE NET COMPTABLE	1 378 975	2 300 969	922 103
<i>(1) Dont crédit bail mobilier</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

COMPTES DE RÉSULTAT ANALYTIQUES

(en milliers de francs)

	31/03/98	31/03/99	31/03/00
PRODUCTION	10 550	18 787	26 511
Subvention	130	20	65
Sous-traitance	-76	-114	-1 086
Rémunérations ingénieurs	-4 220	-7 394	-10 715
Charges sociales ingénieurs	-1 760	-3 219	-4 770
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	4 624	8 080	10 005
Marge commerciale	32	5	54
Charges externes	-1 153	-1 876	-2 855
Autres produits - Autres charges	-12	10	0
Impôts et taxes	-189	-333	-649
Rémunérations structure	-1 434	-1 820	-2 413
Charges sociales structure	-600	-792	-1 062
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 268	3 274	3 080
Datation aux amortissement	-117	-194	-365
	-1 151	3 080	2 715
Résultat financier	1	6	68
Résultat exceptionnel	-23	-1	-140
Participation des salariés	0	0	-552
Impôts sur les bénéfices	-207	-784	-712
RESULTAT NET COMPTABLE	922	2 301	1 379

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers de francs)

	REELS	
	31/03/99	31/03/00
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement	2 561	1 892
Cessions d'actifs	0	40
TOTAL DES RESSOURCES (R)	2 561	1 932
EMPLOIS		
Distributions de dividendes	0	0
Investissements	215	663
Frais d'introduction Bourse	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (E)	215	663
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (R-E)	2 346	1 269
Variation des actifs d'exploitation	3 513	2 732
Variation des dettes d'exploitation	-2 240	-1 763
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE (VBFR)	1 273	969
VARIATION NETTE TRESORERIE (VFR - VBFR)	1 073	300
TRESORERIE	1 856	2 156

ANNEXE

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement n'ont pas été portés à l'actif.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels acquis. Ces logiciels sont amortis sur une durée de 1 an.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la durée de vie estimée des immobilisations :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| • Agencement, installations | 5 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |
| • Mobilier | 5 ans |

1.3. Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières se composent de dépôts de garantie versés par la société.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5. Chiffre d'affaires

Les produits sont pris en compte conformément aux factures émises. A la clôture, l'inventaire de l'avancement des prestations réalisées conduit à déterminer, dans le cas de travaux facturés correspondant à des prestations non réalisées, des produits constatés d'avance, et, à l'inverse, dans le cas de prestations réalisées non encore facturées, à la constatation d'en-cours de production de services. La marge est donc constatée à l'achèvement des travaux.

La répartition du chiffre d'affaires par pôle de compétence reste stable :

- Ergonomie du logiciel et réalisation d'IHM avancées : 40 %
- Architectures d'objets distribuées : 30 %
- Aide à la décision : 30 %

NOTE 2 - COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

2.1. Impôts sur les Sociétés

La société a décidé d'opter pour le régime du crédit d'impôt recherche. Ainsi, un crédit d'impôt a été imputé sur l'impôt à hauteur de 316 897 Francs.

La société a bénéficié jusqu'en mars 1999 de l'exonération dégressive de l'impôt sur les sociétés (article 44 sexies du C.G.I.)

Le montant de la réduction d'impôt de l'exercice précédent s'élevait à 287 385 Francs.

Allègements et accroissements de la dette future d'impôts

- Accroissements : Néant
- Allègement :
 - Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :
 - Participation des salariés 551 719
 - ORGANIC 37 387
 - Risque général 150 000
 - Ecart de valeur sur OPCVM 39 529
 - TOTAL 778 635

X 36,67 %

Allègement de la dette future d'impôt **285 525 Francs**

Ventilation de l'impôt sur les sociétés
sur résultat d'exploitation 682 945
sur résultat financier 25 040
sur résultat exceptionnel 3 830

• Impôt sur les sociétés **711 815 Francs**

2.2. Engagements de retraite

Compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés, la société n'a pas constitué de provision pour départ à la retraite.

2.3. Participation des salariés

Une participation sur les résultats a été calculée pour la première année. L'impact sur le compte de résultat s'élève à 551 719 Francs.

NOTE 3 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

3.1. Immobilisations

Rubriques	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, recherche développ.	33 152			33 152
Autres immo. incorporelles (logiciels)	176 760	169 720		346 480
Immobilisations corporelles				
Participations	0			0
Inst. techniques, mat. et out. indust.	27 579			27 579
Inst. générales, agenc. aménagements divers	164 334	79 260		243 594
Matériel de bureau et informatique, mobilier	376 672	324 643	43 104	658 211
Immobilisations financières				
Dépôts de garantie	102 375	89 647		192 022
TOTAL GÉNÉRAL	880 872	663 270	43 104	1 501 038

3.2. Amortissements

Rubriques	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, recherche développ.	11 440	6 630		18 070
Autres immo. incorporelles (logiciels)	131 920	147 423		279 343
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, mat. et out. indust.	4 616	10 954		15 570
Inst. générales, agenc. aménagements divers	17 400	23 390		40 790
Matériel de bureau et informatique, mobilier	174 676	175 948	3 540	347 084
TOTAL GÉNÉRAL	340 052	364 345	3 540	700 857

NOTE 4 - PROVISIONS

Rubriques	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Provisions pour risques et charges	0	150 000	0	150 000
TOTAL GÉNÉRAL	0	150 000	0	150 000
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>		<i>150 000</i>		<i>150 000</i>

NOTE 5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES AU 31/03/2000

5.1. État des Créances

État des Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	192 022		192 022
Autres créances clients	9 411 376	9 411 376	
Impôts sur les bénéfices	150 260	150 260	
Taxe sur la valeur ajoutée	74 007	74 007	
Débiteurs divers	36 359	36 359	
Charges constatées d'avance	274 505	274 505	
TOTAL GÉNÉRAL	10 138 529	9 946 507	192 022

5.2. État des dettes

État des Dettes	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Empr. et dettes à un an maximum à l'origine	2 644	2 644		
Fournisseurs et comptes rattachés	825 445	825 445		
Personnel et comptes rattachés	1 818 581	1 818 581		
Sécurité sociale et aut. Organismes sociaux	1 714 696	1 714 696		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 113 674	2 113 674		
Aut. Impôts, taxes et versements assimilés	143 647	143 647		
Produits constatés d'avance	12 917	12 917		
TOTAL GÉNÉRAL	6 631 604	6 631 604	0	0

NOTE 6 - FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Valeur Brute	Amortissement	% amorti
Frais d'augmentation de capital et d transf.	33 152	18 070	54,5
TOTAL GÉNÉRAL	33 152	18 070	54,5

NOTE 7 - PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/00	31/03/99
Créances clients et comptes rattachés	32 890	308 917
Autres créances	36 359	0
TOTAL GÉNÉRAL	69 249	308 917

NOTE 8 - CHARGES À PAYER

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	31/03/00	31/03/99
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 644	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 211	140 194
Dettes fiscales et sociales	2 208 759	1 223 224
- Provision congés payés et ch. sociales	1 199 681	
- Provision primes et ch. sociales	313 712	
- Provision participation des salariés	551 719	
- Impôts et taxes à payer	143 647	
TOTAL GÉNÉRAL	2 395 614	1 363 418

NOTE 9 - PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	31/03/00	31/03/99
Produits d'exploitation	12 917	
TOTAL GÉNÉRAL	12 917	0

Charges constatées d'avance	31/03/00	31/03/99
Chargess d'exploitation	274 505	209 255
TOTAL GÉNÉRAL	274 505	209 255

NOTE 10 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital en début d'exercice	6 400	156,25
Actions émises		
Actions composant le capital en fin d'exercice	6 400	156,25

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun engagement de crédit-bail ni autre engagement hors bilan n'a été donné ni reçu.

NOTE 12 - EFFECTIF

L'effectif de la société est intégralement composé de cadres (effectifs moyen de l'exercice clos le 31 mars 2000 : 52).

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/1996	31/03/1997	31/03/1998	31/03/1999	31/03/2000
Capital en fin d'exercice					
Capital social	600 000,00	600 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Nombre d'actions ordinaires		6 400,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	3 975 663,00	5 540 745,00	10 850 203,00	18 518 585,59	26 973 166,65
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	438 799,00	524 565,00	1 268 947,00	3 282 371,21	3 156 854,53
Impôts sur les bénéfices	-1 575,00	34 761,00	206 726,00	783 698,00	711 815,00
Participations des salariés					551 719,00
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	406 619,00	435 177,00	922 103,00	2 300 969,32	1 378 975,34
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions			166,00	390,00	550,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			144,00	359,00	239,00
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	8	10	21	41	52
Montant de la masse salariale	2 154 186,00	3 156 572,00	5 654 338,00	9 214 344,71	13 261 069,28
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres sociales)	815 673,00	1 243 204,00	2 360 719,00	4 011 125,00	5 831 606,00

BILANS (en Euros)

Bilan Actif

	Brut	31/03/00 Amortissement	Net	31/03/99 Net	31/03/98 Net
Concessions, brevet, logiciels	52 821	42 585	10 235	6 836	10 780
Autres immobilisations incorporelles	5 054	2 755	2 299	3 310	4 321
Total immobilisations incorporelles	57 875	45 340	12 534	10 146	15 101
Matériel informatique	75 188	40 708	34 479	18 507	14 603
Agencements - installation	37 135	6 218	30 917	22 400	34 540
Autres immobilisations corporelles	29 360	14 578	14 782	15 787	9 366
Total immobilisations corporelles	141 683	61 504	80 179	56 695	58 509
Dépôts de garantie locaux	29 273	0	29 274	15 607	15 762
Total immobilisations financières	29 273	0	29 274	15 607	15 762
ACTIF IMMOBILISÉ	228 831	106 844	121 987	82 447	89 372
Stocks : travaux en cours	22 547		22 547	53 903	
Clients et comptes rattachés	1 434 755		1 434 755	1 032 317	566 768
Autres créances	39 732		39 732	4 159	13 836
Valeurs mobilières de placement	157 421		157 421	139 647	79 378
Disponibilités	171 483		171 483	143 540	40 542
Charges constatées d'avance	41 848		41 848	31 901	6 033
ACTIF CIRCULANT	1 867 786	0	1 867 786	1 405 466	706 557
TOTAL ACTIF	2 096 617	106 844	1 989 773	1 487 913	795 928

Bilan Passif

	31/03/00 Net	31/03/99 Net	31/03/98 Net
Capital	152 449	152 449	152 449
Réserve Légale	15 245	15 245	8 368
Report à nouveau débiteur			
Autres réserves	578 007	227 226	93 529
Résultat de l'exercice	210 223	350 780	140 574
CAPITAUX PROPRES	955 924	745 701	394 920
Provisions pour risques et charges	22 867	0	0
TOTAL PROVISIONS	22 867	0	0
Dettes auprès des éts de crédits	403	5	286
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 838	85 297	34 417
Dettes fiscales et sociales	882 771	656 910	366 127
Dettes diverses et produits constatés d'avance	1 969	0	178
TOTAL DETTES	1 010 982	742 213	401 008
TOTAL PASSIF	1 989 773	1 487 913	795 928

Comptes de Résultat (en Euros)

	31/03/00	31/03/99	31/03/98
Ventes de marchandises	39 119	12 860	19 132
Production vendue (services)	4 072 913	2 810 281	1 634 970
CHIFFRE D’AFFAIRES NET	4 112 033	2 823 140	1 654 103
Production stockée	-31 356	53 903	-26 636
Subventions d’exploitation	9 846	3 049	19 818
Autres produits	20 314	1 543	3 184
Total produits d’exploitation	4 110 836	2 881 635	1 650 469
Achats de marchandises	30 823	12 013	14 204
Autres achats et charges externes(1)	600 896	303 384	187 343
Impôts, taxes et versements assimilés	98 900	50 809	28 778
Salaires et traitements	2 021 637	1 404 718	861 998
Charges sociales	889 023	611 492	359 889
Dotations aux amortissements sur immobilisations	55 544	29 622	17 784
Autres charges	193	0	4 955
Total charges d’exploitation	3 697 016	2 412 039	1 474 952
RÉSULTAT D’EXPLOITATION	413 820	469 596	175 517
Produits financiers	10 573	985	1 368
Charges financières	271	92	1 219
Résultat financier	10 301	893	149
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	424 121	470 490	175 667
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 813	578	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 307	9 675	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	494	597	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 031	9 374	0
Dotations aux amortissements et aux provisions except	22 867	518	3 577
Résultat exceptionnel	-21 273	-235	-3 578
Participations des salariés	84 109	0	0
Impôts sur les bénéfices	108 515	119 474	31 515
BÉNÉFICE NET COMPTABLE	210 223	350 780	140 574
<i>(1) Dont crédit bail mobilier</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Note complémentaire aux comptes sociaux :

Il n'existe pas de filiales et la société de ce fait, n'établit pas de comptes consolidés.

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ SUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2000**

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société PACTE NOVATION, j'ai procédé aux vérifications du chiffre d'affaires réalisé par la société sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2000.

Mes diligences ont consisté à vérifier que le montant du chiffre d'affaires qui m'a été communiqué par le Président de la société est conforme aux informations qui ressortent du système comptable de la société.

Sur la base de ces vérifications, je n'ai pas d'observation à formuler et j'atteste que le chiffre d'affaires hors taxes sur la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2000 est de 16,6 MF.

Grigny, le 24 octobre 2000



Eric BEURIER
Commissaire aux comptes.

5.2. COMPTES PRÉVISIONNELS 2001, 2002 ET 2003

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES PRÉVISIONNELS DES PÉRIODES ALLANT DU 1ER AVRIL 2000 AU 31 MARS 2003

Vous m'avez demandé d'examiner les comptes prévisionnels (comptes de résultat, bilans et tableaux de financement) couvrant les périodes du 1er avril 2000 au 31 mars 2003, insérés au chapitre 5 du présent prospectus.

Ces comptes prévisionnels ont été établis sous la responsabilité du Président de la société, à partir des hypothèses traduisant la situation future qu'ils ont estimé la plus probable à la date de leur établissement.

J'ai effectué mon examen selon les normes de la profession à l'exception du point ci-après concernant les hypothèses retenues. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels, ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels de la société. Il n'entre pas dans ma mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

L'établissement des comptes prévisionnels repose, en particulier, sur des hypothèses liées à la forte évolution des marchés sur lesquels évolue la société ainsi qu'au recrutement de collaborateurs capables de maîtriser les technologies avancées mises en œuvre par la société.

En raison du contexte particulier exposé ci-dessus, je ne suis pas en mesure de me prononcer sur les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes prévisionnels.

Je n'ai cependant pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes annuels au 31 mars 2000.

Enfin, je rapelle que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Grigny, le 24 octobre 2000



Eric BEURIER
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉSULTAT PRÉVISIONNELS
(En milliers de francs et en milliers d'euros)

	31/03/01		31/03/02		31/03/03	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
CHIFFRES D'AFFAIRES H.T.	40 200	6 129	60 000	9 147	90 000	13 720
Sous-traitance	-1 200	-183	-1 800	-274	-2 700	-411
MARGE BRUTE	39 000	5 946	58 200	8 873	87 300	13 309
Charges externes	-3 870	-590	-5 350	-816	-7 830	-1 194
VALEUR AJOUTÉE	35 130	5 356	52 850	8 057	79 470	12 116
Impôts et taxes	-890	-136	-1 100	-168	-1 310	-200
Rémunérations	-19 800	-3 018	-28 300	-4 314	-41 900	-6 388
Charges sociales	-8 800	-1 342	-12 600	-1 921	-18 600	-2 835
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 640	860	10 850	1 654	17 660	2 693
Dotations aux amortissements	-520	-79	-760	-116	-800	-122
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 120	781	10 090	1 538	16 860	2 571
Participation des salariés	-730	-111	-1 470	-224	-2 390	-364
Impôts sur les bénéfices	-1 670	-255	-3 430	-523	-5 640	-860
RÉSULTAT NET COMPTABLE	2 720	415	5 190	791	8 830	1 347
% CA	6,8%		8,7%		9,8%	

COMPTES DE RÉSULTAT ANALYTIQUES

(en milliers de francs)

	31/03/01	31/03/02	31/03/03
PRODUCTION	40 200	60 000	90 000
Subvention	0	0	0
Sous-traitance	-1 200	-1 800	-2 700
Rémunérations ingénieurs	-15 950	-23 900	-35 900
Charges sociales ingénieurs	-7 100	-10 600	-15 900
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	15 950	23 700	35 500
Marge commerciale	0	0	0
Charges externes	-3 870	-5 350	-7 830
Autres produits - Autres charges	0	0	0
Impôts et taxes	-890	-1 100	-1 310
Rémunérations structure	-3 850	-4 400	-6 000
Charges sociales structure	-1 700	-2 000	-2 700
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	5 640	10 850	17 660
Datation aux amortissement	-520	-760	-800
	5 120	10 090	16 860
Résultat financier	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	0	0
Participation des salariés	-730	-1 470	-2 390
Impôts sur les bénéfices	-1 670	-3 430	-5 640
RESULTAT NET COMPTABLE	2 720	5 190	8 830

BILANS PRÉVISIONNELS
(En milliers de francs et en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	31/03/01		31/03/02		31/03/03	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Immobilisations incorporelles nettes	1 088	166	650	99	220	34
Immobilisations corporelles nettes	480	73	560	85	790	120
Immobilisations financières	196	30	200	30	280	43
ACTIF IMMOBILISÉ	1 764	269	1 410	215	1 290	197
Stock : travaux en cours	200	30	300	46	450	69
Créances clients	13 830	2 108	20 640	3 147	31 000	4 726
Autres créances	200	30	300	46	450	69
Valeurs disponibles	2 336	356	5 380	820	9 230	1 407
Charges constatées d'avance	300	46	300	46	400	61
ACTIF DISPONIBLE	16 866	2 571	26 920	4 104	41 530	6 331
TOTAL ACTIF	18 630	2 840	28 330	4 319	42 820	6 528

BILAN PASSIF	31/03/01		31/03/02		31/03/03	
	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs	Euros
Capital	3 358	512	3 358	512	3 358	512
Réserve légale	100	15	336	51	336	51
Autres réserves	2 812	429	4 616	704	8 506	1 297
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>2 720</i>	<i>415</i>	<i>5 190</i>	<i>791</i>	<i>8 830</i>	<i>1 346</i>
CAPITAUX PROPRES	8 990	1 371	13 500	2 058	21 030	3 206
Provisions	150	23	150	23	150	23
TOTAL PROVISIONS	150	23	150	23	150	23
Dettes financières	0	0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	950	145	1 320	201	1 920	293
Dettes fiscales et sociales	8 540	1 302	13 360	2 037	19 720	3 006
TOTAL DETTES	9 490	1 447	14 680	2 238	21 640	3 299
TOTAL PASSIF	18 630	2 840	28 330	4 319	42 820	6 528

TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers de francs)

	PREVISIONNEL		
RESSOURCES	31/03/01	31/03/02	31/03/03
Capacité d'autofinancement	3 240	5 950	9 630
Cessions d'actifs	0	0	0
TOTAL DES RESSOURCES (R)	3 240	5 950	9 630
EMPLOIS			
Distributions de dividendes	0	680	1 300
Investissements	180	400	680
Frais d'introduction Bourse	1 300	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (E)	1 480	1 080	1 980
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT			
NET GLOBAL (R-E)	1 760	4 870	7 650
Variation des actifs d'exploitation	4 438	7 010	10 760
Variation des dettes d'exploitation	-2 858	-5 190	-6 960
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
DE L'EXERCICE (VBFR)	1 580	1 820	3 800
VARIATION NETTE TRESORERIE (VFR - VBFR)	180	3 050	3 850
TRESORERIE	2 336	5 386	9 236

HYPOTHÈSES RETENUES POUR LES COMPTES PRÉVISIONNELS

1. COMPTES DE RÉSULTATS

1.1.1 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires prévisionnel de l'exercice clos le 31 mars 2001 est basé :

- sur le chiffre d'affaires réalisé sur les 5 premiers mois de l'exercice
- sur les forfaits acceptés par les clients pour les 7 prochains mois
- sur le nombre de jours d'ingénieurs en régie facturable sur les 7 prochains mois en fonction de l'effectif actuel et du recrutement prévu (3 ingénieurs par mois en moyenne)

L'évolution du chiffre d'affaires serait alors de 49% par rapport à l'exercice précédent ce qui cohérent par rapport aux évolutions passées :

Exercice 31/03/1996	+ 130%
Exercice 31/03/1997	+ 40%
Exercice 31/03/1998	+ 96%
Exercice 31/03/1999	+ 71%
Exercice 31/03/2000	+ 46%

Les chiffres d'affaires prévisionnels des exercices clos le 31 mars 2002 et le 31 mars 2003 ont été déterminés en fonction d'une évolution de 50% par an ce qui est réaliste par rapport aux augmentations réalisées depuis 6 ans et à l'évolution du secteur de l'ingénierie informatique.

1.1.2 Marges

- Le taux de marge des six premiers mois de l'exercice 2000/2001 est de 42 %. Ainsi, le taux de marge extrapolé de 39,7 % sur l'exercice entier 2000/2001 est une hypothèse qui tient compte des risques associés à la réalisation de projets au forfait.

1.2. Charges externes

Les charges externes prévisionnelles de l'exercice clos le 31/03/2001 correspondent aux charges réelles des 5 premiers mois de l'exercice et à l'estimation détaillée des charges prévues pour les 7 prochains mois.

La surface supplémentaire de bureaux prise fin 1999 permettra de contenir notre activité jusqu'en mars 2002 car la majorité de nos ingénieurs travaillent chez nos clients. Une extension de nos locaux a été prévue sur l'exercice clos le 31 mars 2003.

Une augmentation des charges externes (à l'exception des loyers) de 50% par an a été prévue pour les exercices clos les 31/03/2002 et 31/03/2003 ce qui paraît prudent puisqu'elle correspond aux augmentations prévues du chiffre d'affaires.

1.3. Frais de personnel

Les frais de personnel prévisionnels de l'exercice en cours correspondent aux frais réels des 5 premiers mois de l'exercice et aux frais prévisionnels des 7 prochains mois déterminés en fonction des recrutements programmés.

Les frais de personnel prévisionnels des exercices clos les 31/03/2002 et 31/03/2003 ont été déterminés :

- en appliquant une hausse annuelle de 50% à la masse salariale des ingénieurs,
- en augmentant la masse salariales «non-productive» de 720 KF (3 embauches) pour l'exercice 2001/2002, et de 2 160 KF (5 embauches) pour l'exercice 2002/2003.

La société a négocié cette année un accord sur la réduction du temps de travail qui ne devrait pas entraîner de conséquences sur ses résultats pour 2 raisons :

- l'augmentation du prix de facturation de la journée ingénieur
- la prise des jours supplémentaires de congés pendant les périodes d'inter-contrats.

1.4. Impôts et taxes

Les impôts et taxes ont été calculés en détail en fonction des données précédentes et de la législation actuelle.

1.5. Amortissements

Les dotations aux amortissements prévisionnelles correspondent :

- aux amortissements restant à pratiquer sur les investissements actuels,
- aux amortissements sur 3 ans des nouveaux investissements prévus (voir § 2.1),
- aux amortissements sur 3 ans des frais d'introduction en Bourse (1 300 KF)

1.6. Résultat financier

la société n'a aucun endettement bancaire et dispose depuis sa constitution d'une trésorerie qui lui a permis d'auto-financer son développement.

1.7. Participation des salariés

La société a mis en place sur l'exercice précédent un accord de participation.

La formule légale a été appliquée sur les bases des données prévisionnelles.

1.8. Impôts sur les bénéfices

Le taux actuel de l'impôt société de 36,67% a été appliqué sur les 3 années prévisionnelles.

La suppression progressive de la contribution de 10 % sur l'impôt sur les sociétés prévue par le projet de loi de finances 2001 n'a pas été prise en compte.

2. BILANS

2.1. Immobilisations

- Les frais d'introduction en Bourse s'élève à 1 300 KF et seront amortis sur 3 ans.
- Les autres investissements prévus pour l'exercice en cours s'élèvent à 180 KF
- Les investissements prévus pour les exercices clos les 31 mars 2002 et 31 mars 2003 s'élèvent respectivement à 400 KF et 680 KF et concernent des matériels informatiques.

2.2. Clients

Le délai de règlement moyen des clients est de 105 jours.

Par mesure de prudence, c'est ce délai qui a été retenu pour les bilans prévisionnels.

2.3. Capitaux propres

Des distributions de dividendes annuelles égales à 25% du résultat net ont été prévues à compter de l'exercice clos le 31 mars 2001.

2.4. Fournisseurs

Le délai de règlement retenu correspond au délai de règlement moyen actuel, soit 75 jours.

2.5. *Dettes fiscales et sociales*

Ce poste a été calculé en détail en fonction de l'évolution des charges de personnel et des différents impôts et taxes.

2.6. *Disponibilités*

La trésorerie a été déterminé par différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

CHAPITRE 6

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Christian TORA.

Administrateurs

Administrateurs:

- Monsieur Christian TORA (Président du C.A.) ; l'expiration de son mandat est en date du 31/03/2003,
- Madame Marie-Pierre PERNES; l'expiration de son mandat est en date du 31/03/2003,
- Monsieur Bruno GAUDINAT; l'expiration de son mandat est en date du 31/03/2006.
- Madame Nathalie GRESSIER ; l'expiration de son mandat est en date du 31/03/2006.

6.2. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Eric BEURIER

Commissaire aux comptes suppléant

SA DUHAMEL-KAHN & ASSOCIES

6.3. DIRECTION

Président Directeur Général
Directeur Général

Monsieur. Christian TORA
Monsieur Bruno GAUDINAT

6.4. REMUNERATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

Au titre du dernier exercice, le montant des rémunérations brutes des membres de la direction cités ci-dessus est de 1 200 KF.

6.5. JETONS DE PRÉSENCE

Aucun jeton de présence n'a été versé en 2000

6.6. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration se réunit entre deux et quatre fois par an afin de valider les décisions stratégiques de la société.

6.7. PARTICIPATION

Néant

6.8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

L'assemblée Générale du 11 octobre, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration à consentir au profit des salariés de la société ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société à émettre à titre d'augmentation de capital de la société, dans la limite d'un montant maximum correspondant à 5% du capital social. Cette résolution ne s'appliquera qu'à condition que la société soit cotée en Bourse.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette résolution.

CHAPITRE 7

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Le chiffre d'affaires hors taxes des six premiers mois de l'exercice, sur la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2000 est de 16,6 MF. Il affiche une progression de 49 % par rapport à la même période en 1999.

La chute du taux de marge nette de l'exercice clos le 31/03/00 s'explique par les éléments suivants :

- la charge (non déductible fiscalement) correspond à la participation des salariés n'existait pas sur les exercices précédents : impact de 551 KF.
- les frais de recherche et de développement de l'exercice éligibles fiscalement au crédit d'impôt recherche ont été comptabilisés en charge : impact de 630 KF.
- les nouveaux locaux pris sur l'exercice ont généré une charge locative supplémentaire de 193 KF.

L'étoffement de la structure commerciale depuis le début de l'exercice, permet à la société de générer de nouveaux contacts. Ainsi, cette période a été marquée par l'arrivée de deux nouveaux clients prestigieux : Informatique-CDC dans le domaine de la finance et Nortel dans le domaine Télécom.

La mise en place de la cellule recrutement depuis Mars 2000 permet également de tenir le plan de recrutement de la société et devrait s'intensifier sur les 6 prochains mois. A cet effet Pacte Novation continue à participer à des salons de recrutement ciblés tel que Technologia ou encore à participer à des forums d'écoles d'ingénieurs et universités présentant des formations de 3^{ème} cycle proches de ses métiers.

Prévisions chiffrées

Ces chiffres prévisionnels reposent sur les hypothèses développées au chapitre V (annexe aux comptes prévisionnels):

En MF (au 31 mars)	2001 (p)	2002 (p)	2003 (p)	Variation en% 2001/2003
Chiffre d'Affaires	40,2	60,0	90,0	+ 124%
Résultat d'Exploitation	5,1	10,1	16,9	+ 231%
Résultat net	2,7	5,2	8,8	+ 226%

En M€ (au 31 mars)	2001 (p)	2002 (p)	2003 (p)	Variation en% 2001/2003
Chiffre d'Affaires	6,1	9,1	13,7	+ 124%
Résultat d'Exploitation	0,8	1,5	2,6	+ 231%
Résultat net	0,4	0,8	1,3	+ 226%

